RESTRICTED

WT/TPR/G/300

27 mai 2014

(14-3141) Page: 1/29

Organe d'examen des politiques commerciales Original: anglais

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DE LA

CHINE

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par la Chine est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur la Chine.

TABLE DES MATIÈRES

1 INTRODUCTION 4

2 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL ET ORIENTATION DE LA POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE 4

2.1 Environnement économique et commercial 4

2.1.1 Environnement économique international 4

2.1.2 Situation économique intérieure 5

2.2 Politique macroéconomique 6

2.2.1 Une politique macroéconomique repensée 6

2.2.2 Politique budgétaire 6

2.2.3 Politique monétaire 7

2.3 Ajustement de la structure économique et transformation du modèle de développement 7

2.3.1 Miser sur l'augmentation de la demande intérieure 7

2.3.2 Accélérer le développement du secteur tertiaire 8

2.3.3 Faire de l'innovation le moteur du développement et protéger les droits de propriété intellectuelle 9

2.3.4 Promouvoir l'économie de l'énergie, la réduction de la pollution et la restructuration industrielle 10

2.3.5 Consolider et renforcer la base du développement de l'agriculture et des zones rurales 10

2.4 Poursuivre résolument l'approfondissement des réformes 11

2.4.1 Réforme du système administratif 11

2.4.2 Réforme du système d'enregistrement des entreprises 12

2.4.3 Réforme des entreprises d'État et développement du secteur privé 12

2.4.4 Réforme du système budgétaire et de la fiscalité 13

2.4.5 Réforme du système financier 14

2.4.6 Autres mesures de réforme 15

3 DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INVESTISSEMENT ET POLITIQUES CONNEXES 15

3.1 Développement du commerce et de l'investissement 16

3.1.1 Développement du commerce 16

3.1.2 Investissement direct entrant et sortant 18

3.2 Promotion d'un développement équilibré et durable du commerce et de l'investissement 19

3.2.1 Efforts visant à équilibrer la croissance des importations et des exportations 19

3.2.2 Accélérer la transformation des modèles de développement du commerce extérieur 20

3.2.3 Améliorer la facilitation des échanges 21

3.3 Améliorer l'utilisation de l'investissement étranger et de l'investissement étranger sortant 22

3.3.1 Optimiser l'utilisation de l'investissement étranger au moyen d'une plus grande ouverture 22

3.3.2 Améliorer la compétitivité au moyen d'une "stratégie de mondialisation" 23

3.4 Construire des partenariats économiques et commerciaux sur la base du principe d'un avantage mutuel et d'une solution gagnante pour tous 24

3.4.1 Détermination à faire progresser le Programme de Doha pour le développement 24

3.4.2 Sauvegarder le système commercial multilatéral au moyen d'actions concrètes 25

3.4.3 Promouvoir la coopération bilatérale et régionale 26

3.4.4 Améliorer la coopération Sud-Sud 27

4 LA VOIE À SUIVRE 27

GRAPHIQUES

Graphique 2.1 Taux de croissance en glissement trimestriel, 2012-2013 5

Graphique 3.1 Valeur des importations et des exportations de marchandises de la Chine, 2009-2013 16

1 INTRODUCTION

1.1. Depuis le dernier examen de sa politique commerciale en 2012, la Chine a été confrontée à la complexité et à l'instabilité de l'environnement extérieur et, dans le pays, à des situations et des changements inédits. Le gouvernement chinois a maintenu l'axe général de sa politique, aller de l'avant tout en maintenant la stabilité. Il s'est efforcé de trouver de nouvelles approches d'ajustement macroéconomique et a accéléré la transformation des modèles de développement économique. La Chine a aussi fait des efforts importants pour adapter sa structure économique, approfondir la réforme de l'économie dans son ensemble et pour promouvoir activement un nouveau cycle d'ouverture économique. En élaborant des politiques visant à relever le défi à la fois de stabiliser la croissance, de restructurer les secteurs, de promouvoir les réformes et d'améliorer les moyens d'existence de la population, la Chine a réussi l'exploit d'assurer le développement dans la stabilité de l'économie nationale au cours des dernières années et a ainsi largement contribué au redressement et à l'essor de l'économie mondiale.

1.2. Le gouvernement chinois a mené son ouverture économique et l'a portée à un niveau encore jamais atteint tout en approfondissant les réformes intérieures. Il s'est engagé à créer une nouvelle forme d'économie ouverte, et la mise en place de nouveaux avantages dans la concurrence internationale commence à s'accélérer. Le gouvernement chinois promeut le développement équilibré du commerce et de l'investissement du point de vue stratégique et explore activement la possibilité de réaliser un nouveau système de règles commerciales et d'investissement transfrontières par la création de la Zone de libre-échange pilote de Chine (Shanghai). Tout en poursuivant sa stratégie de mondialisation, la Chine a proposé le concept stratégique de "Ceinture économique de la Route de la soie" et de "Route maritime de la soie", et a ouvert les régions intérieures et frontalières du pays au monde extérieur en vue de réaliser un nouveau modèle d'ouverture généralisée.

1.3. Le gouvernement chinois a continué à développer ses relations économiques et commerciales extérieures tous azimuts. La Chine insiste pour que le système commercial multilatéral soit au cœur de la libéralisation du commerce et de l'investissement, en même temps qu'elle soutient le développement réciproque et la coopération aux niveaux bilatéral, régional, subrégional et multilatéral. Avec d'autres Membres de l'OMC, la Chine a été l'architecte des "premiers résultats" du Cycle de Doha en 2013, qui ont permis de sauver la crédibilité du système commercial multilatéral et de lui donner un nouvel élan en vue de la conclusion générale du Cycle. La Chine continuera d'œuvrer résolument pour promouvoir la mondialisation économique, libéraliser et faciliter le commerce et l'investissement, participer à la formulation des règles internationales, préserver les intérêts communs et contribuer à un monde harmonieux. Elle continuera de jouer un rôle positif pour relever les défis de l'économie et du commerce mondial et favoriser un développement plus équilibré et plus soutenu de par le monde.

2 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL ET ORIENTATION DE LA POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE

2.1 Environnement économique et commercial

2.1.1 Environnement économique international

2.1. Depuis le dernier examen en 2012, le développement économique et commercial de la Chine s'est inscrit dans un environnement économique extérieur compliqué. L'économie mondiale n'est pas encore sortie de la période d'ajustement approfondi qui a fait suite à la crise financière. Elle reste marquée par la vulnérabilité, l'incertitude et le déséquilibre, devenus les principales caractéristiques de son évolution. À l'échelle mondiale, nous avons assisté à un affaiblissement de la production et des échanges industriels, à une baisse des prix, à des fluctuations constantes sur les marchés financiers internationaux et à la poursuite d'un léger ralentissement de la croissance de l'économie mondiale.

2.2. La reprise de la croissance s'est modestement consolidée dans les grandes économies développées, qui sortent progressivement de la dépression. La courbe de croissance des économies émergentes et des économies en développement a continué de s'infléchir vers le bas, car l'ajustement structurel reste problématique. La complexité et l'interdépendance des diverses économies n'ont fait que s'intensifier. Du fait de l'insuffisance de la demande globale, les pays

développés ont considérablement réduit leurs importations en provenance des pays en développement, ce qui a eu un fort retentissement sur l'économie de ces derniers. Les ajustements de la politique "d'assouplissement quantitatif" de certains grands pays ont fait apparaître de nombreux facteurs variables dans l'économie mondiale.

2.1.2 Situation économique intérieure

2.3. Le développement économique de la Chine a progressé régulièrement au cours des deux dernières années. Plusieurs récoltes exceptionnelles se sont succédé, la production industrielle a régulièrement augmenté, les investissements en immobilisations se sont accélérés, les ventes sur le marché ont été en progression constante et on a constaté une certaine reprise de la croissance des importations et des exportations. Les prix à la consommation sont restés stables dans l'ensemble, le revenu des particuliers a continué à croître, de même que la masse monétaire et l'offre de crédit, l'emploi s'est maintenu et le compte de la balance des paiements est, pour l'essentiel, resté en équilibre.

2.4. L'économie chinoise reste confrontée à des difficultés et problèmes nombreux, même si elle poursuit sur sa lancée de développement globalement stable. La croissance économique était encore sous l'effet de pressions à la baisse du fait d'un élan interne encore insuffisant, de la persistance du problème majeur de la surcapacité de production et des difficultés de fonctionnement des entreprises, particulièrement les petites et moyennes entreprises. L'économie chinoise est arrivée au stade décisif de la transformation et de la modernisation. Il a fallu résoudre des conflits profondément enracinés et accumulés sur de longues périodes, et les fondements de la conversion économique ont encore besoin d'être consolidés.

2.5. En 2012 et 2013, le produit intérieur brut de la Chine (PIB) a montré une croissance stable mais à un rythme ralenti. En 2012, le PIB était de 51 947,0 milliards de renminbi (RMB). Calculé sur la base de prix comparables, il montre une croissance de 7,7% par rapport à l'année précédente. Pour 2012, l'augmentation en glissement trimestriel était de 7,9%, 7,4%, 7,3% et 7,8%. En 2013, le PIB calculé sur la base de prix comparables était de 56 884,5 milliards de RMB, en hausse, une fois encore, de 7,7% par rapport à l'année précédente. L'augmentation en glissement trimestriel était de 7,7%, 7,5%, 7,8% et 7,7%.

Graphique 2.1 Taux de croissance en glissement trimestriel, 2012-2013

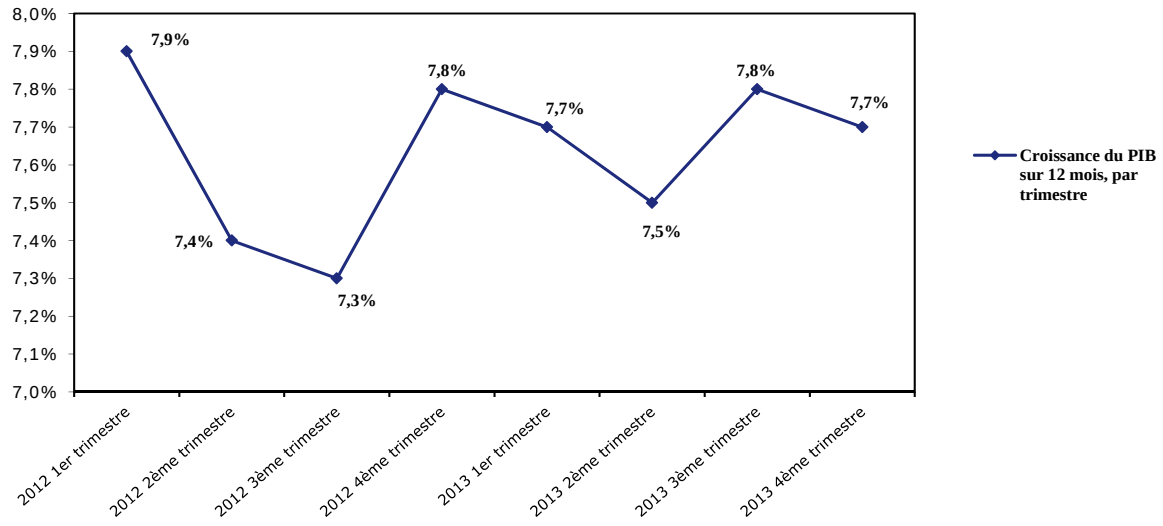

Source: Renseignements communiqués par les autorités chinoises.

2.6. L'indice des prix à la consommation (IPC) a régulièrement diminué au premier semestre de 2012. Malgré une légère hausse entre le second semestre de 2012 et 2013, il est resté dans une fourchette stable. Le niveau global des prix à la consommation a augmenté de 2,6% en 2012 et en 2013 en glissement annuel. L'IPC de 2012 était inférieur de 2,8 points de pourcentage à celui de 2011.

2.7. En ce qui concerne les coûts du travail, 25 autorités provinciales ont ajusté leur salaire minimal en 2012. L'augmentation moyenne du salaire minimum mensuel a été de 20,2%. En 2013, 27 autorités provinciales ont ajusté leur salaire minimal et l'augmentation moyenne du salaire mensuel minimum a été de 17%. Grâce à cet ajustement, le salaire minimal dans la ville de Shanghai était le plus élevé de tout le pays, atteignant 1 620 RMB en 2013. Le salaire horaire minimal le plus élevé était de 15,2 RMB à Beijing et dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang. Le revenu mensuel moyen des travailleurs migrants était de 2 290 RMB en 2012 et de 2 609 RMB en 2013, soit une augmentation en glissement annuel de 11,8% et 13,9%.

2.2 Politique macroéconomique

2.2.1 Une politique macroéconomique repensée

2.8. Le gouvernement chinois nouvellement élu était très conscient du fait que, dans un environnement complexe sur la scène intérieure comme sur la scène internationale, et compte tenu des difficultés d'ajustement macroéconomique, il serait peut-être possible d'accélérer la croissance économique par une politique de stimulation à court terme, mais que cela ne contribuerait pas à résoudre les problèmes plus profonds. Il a donc mis la réforme approfondie et l'ouverture au cœur de sa politique de développement. Il a entrepris une réforme dans tout le spectre du développement économique et social visant à promouvoir le développement et la transformation et à améliorer les sources de revenus de la population, et ainsi, à contribuer à un développement économique et social sain et durable.

2.9. Le gouvernement chinois a proposé un contrôle macroéconomique repensé avec de nouvelles modalités de réalisation, et a clairement défini la fourchette dans laquelle devrait fonctionner l'économie. Tant que la croissance et l'emploi ne tomberont pas en dessous du minimum prescrit et que l'inflation ne dépassera pas le plafond prévu, le gouvernement concentrera ses efforts sur l'amélioration du modèle de croissance et la réalisation d'ajustements structurels. Dans le même esprit, il éviterait les mesures de stimulation à court terme, le gonflement du déficit ou l'émission excessive de monnaie. Il s'en tiendrait à la stratégie générale consistant à rechercher la progression dans la stabilité, assurerait une planification centralisée afin de stabiliser la croissance, et poursuivrait l'ajustement des structures, la conduite des réformes et l'amélioration des sources de revenus de la population. Il mènerait une politique budgétaire volontariste et une politique monétaire prudente, augmenterait l'offre effective, libérerait la demande potentielle, réagirait avec calme aux fluctuations à court terme des marchés et veillerait à ce que le fonctionnement de l'économie ne dérape pas hors des limites raisonnables.

2.2.2 Politique budgétaire

2.10. Le gouvernement chinois a continué d'appliquer une politique budgétaire volontariste dont il a préservé la continuité et la cohérence. En 2012 et 2013, les déficits financiers représentaient respectivement 1,5% et 2,1% du PIB. Le solde de la dette publique représentait, dans le budget central, 7 756,57 milliards de RMB à la fin de 2012 et 8 675,046 milliards de RMB à la fin de 2013, soit, respectivement, 14,9% et 15,3% du PIB. En 2012 et 2013, le déficit de l'administration publique et la dette nationale ont augmenté parallèlement à la croissance de l'économie dans son ensemble, mais le déficit budgétaire est resté inférieur à 2,1%.

2.11. Les dépenses budgétaires sont restées orientées vers des domaines insuffisamment financés susceptibles d'améliorer les sources de revenu de la population et de promouvoir la conservation de l'énergie, la réduction des émissions et la protection de l'environnement. En 2013, les dépenses du gouvernement central ont été de 657,175 milliards de RMB pour la sécurité sociale et l'emploi, en hausse de 14,2% par rapport à 2012; 258,812 milliards de RMB pour la médecine et la santé, un bond de 26,4%; 388,391 milliards de RMB pour l'éducation (+2,7%); 53,155 milliards de RMB pour la culture, les sports et les médias (+7,5%). Un nouvel allégement structurel de l'impôt a été obtenu grâce à la réforme de la fiscalité. Le programme pilote de remplacement de la taxe sur les transactions commerciales par une taxe sur la valeur ajoutée a été mis en place. Par ailleurs, des incitations fiscales ont été offertes aux petites entreprises faisant de petits bénéfices.

2.2.3 Politique monétaire

2.12. En 2012 et 2013, le gouvernement chinois a poursuivi une politique monétaire prudente, stable et cohérente. Il s'est également efforcé d'appliquer une politique mieux ciblée, plus souple et tournée vers l'avenir. En même temps qu'elle opérait, à titre préventif, des ajustements opportuns, modérés et minutieux de sa politique monétaire, la Chine élargissait sa réforme financière à de nouveaux horizons et se dotait d'un environnement monétaire et financier stable propice à l'ajustement structurel ainsi qu'à la transformation et à la modernisation de l'économie. Cela a également contribué à mettre l'économie chinoise sur une voie de développement plus durable.

2.13. En 2012 la Banque populaire de Chine a consolidé son action d'ajustement préventif et d'affinement de la politique monétaire dans un souci d'anticipation, en réponse au changement de situation économique. Elle a employé toute la gamme des instruments de politique monétaire et des instruments prudentiels de politique macroéconomique tels que les opérations d'open market, l'ajustement des taux d'intérêt et le ratio de réserves obligatoires pour exercer une régulation souple, dans les deux sens, de la liquidité du système bancaire. Ces mesures ont favorisé une croissance raisonnable et à bon escient du crédit et des emprunts. Depuis 2013, compte tenu de l'instabilité de la conjoncture économique et financière à l'intérieur et hors du pays, la Banque populaire de Chine s'est efforcée de repenser et de rénover les schémas de gouvernance et a pris, dans la sérénité, des mesures décisives et précises. Par exemple, elle n'assouplit ni ne resserre la politique monétaire. En outre, tout en continuant d'appliquer des instruments de politique monétaire traditionnels et des instruments de contrôle macroéconomique prudentiels, elle vient de créer et de mettre en place des instruments de gestion de la liquidité tels que des facilités d'emprunt permanentes ou des opérations de régulation de la liquidité à court terme afin de bien contrôler la soupape de sécurité maîtresse de la liquidité et de maintenir dans des limites raisonnables et modérées la croissance des prêts monétaires et des financements publics.

2.3 Ajustement de la structure économique et transformation du modèle de développement

2.14. La Chine se trouve maintenant au stade critique où elle doit se transformer et se moderniser si elle veut atteindre une croissance économique durable. Le gouvernement chinois continuera de suivre la voie de la transformation du modèle de développement en s'attachant à ajuster et optimiser les structures économiques. À cet égard, l'essentiel est de faire progresser la réforme et l'innovation, d'exploiter le potentiel de demande intérieure et de libérer les dividendes de l'innovation et de la réforme afin de stimuler le marché, de former un moteur de la croissance nationale et de moderniser l'économie chinoise.

2.3.1 Miser sur l'augmentation de la demande intérieure

2.15. L'accroissement de la demande intérieure est le principal moteur de la croissance économique de la Chine, et c'est aussi l'aspect le plus important de l'ajustement structurel. Le gouvernement chinois continue de faire jouer les éléments fondamentaux que sont la consommation intérieure et l'investissement, et s'est engagé à mettre en place un mécanisme à long terme d'expansion de la demande intérieure.

2.16. Le gouvernement chinois accorde à la promotion de la consommation, en particulier celle des ménages, une place centrale dans l'accroissement de la demande intérieure. De mars 2009 à janvier 2013, il a appliqué des programmes nationaux de stimulation de la consommation directe s'adressant, par exemple, aux habitants ruraux pour l'achat d'appareils ménagers et de véhicules ou motocycles ou l'échange contre des neufs de leurs anciens appareils ou véhicules (les programmes d'incitation à l'achat de véhicules à moteur et motocyclettes par les habitants ruraux ont été appliqués de mars 2009 à décembre 2010, le programme d'échange des anciens véhicules à moteur de 2009 à décembre 2010, le programme d'échange des anciens appareils ménagers de 2009 à décembre 2011). Le gouvernement chinois poursuit ses efforts pour augmenter les revenus et la capacité de consommation de la population urbaine et rurale en augmentant les dépenses consacrées à l'agriculture, aux régions rurales et aux agriculteurs, en pratiquant un allégement structurel de l'impôt et en développant l'emploi.

2.17. Le gouvernement chinois continue d'œuvrer à l'édification d'un système de sécurité sociale universel. L'assurance-vieillesse et l'assurance maladie de base couvrent maintenant l'ensemble de la population urbaine et rurale en général. Le niveau des allocations de subsistance dans les villes et dans les campagnes a été relevé, respectivement, de 13,1% et de 17,7% en 2013. Le niveau de l'allocation vieillesse des salariés retraités, versée à plus de 74 millions de bénéficiaires, a été augmenté de 10% les 1er janvier 2013 et 2014. En 2013 a démarré la construction de 6,6 millions de logements sociaux, dont 5,44 millions sont pratiquement achevés. Grâce à cet effort, plus de dix millions de personnes qui avaient des difficultés à se loger ont pu emménager dans un logement neuf.

2.18. Le marché de la consommation intérieure chinoise a poursuivi sa croissance rapide pendant les deux dernières années. Les ventes au détail de biens de consommation ont atteint au total 21 030 milliards de RMB en 2012 et 23 780 milliards de RMB en 2013, soit une augmentation nominale, en glissement annuel, respectivement de 14,3% et 13,1%. En termes réels, les augmentations ajustées de la variation des prix ont été respectivement de 12,1% et 11,5%. Le modèle de consommation de la population chinoise est aussi en voie de modernisation rapide. Fin 2012, la surface moyenne du logement par habitant était de 32,9 m^2 dans les zones urbaines et de 37,1 m^2 dans les zones rurales, en augmentation, respectivement, de 2,8 m^2 et 5,5 m^2 par rapport à 2007. Le nombre d'automobiles était, en ville, de 21,5 pour 100 ménages, soit 15,5 de plus qu'en 2007. Plusieurs formes et domaines nouveaux de consommation sont en plein essor, le volume d'échanges du commerce électronique a dépassé 10 000 milliards de RMB et 25% d'augmentation en 2013. On observe également une amélioration notable de la consommation de services dans des secteurs tels que le tourisme, l'information et la culture.

2.19. Si la consommation constitue la principale difficulté, elle est aussi le potentiel d'expansion de la demande intérieure. En l'état actuel des choses, le rôle de l'investissement dans la promotion de la croissance économique ne saurait être sous-estimé. La Chine possède à la fois les capacités d'investir et une demande d'investissements, la difficulté étant d'investir dans les secteurs appropriés, d'optimiser la structure des investissements et d'améliorer leur performance et leur rendement. La croissance des investissements est propice à la restructuration de l'économie et à la transformation des modèles de développement, elle dope la demande intérieure et crée de l'emploi, et elle consolide les bases du développement économique et social à long terme.

2.20. Actuellement, les priorités de l'investissement public fixées dans le budget central de la Chine concernent le logement social, l'infrastructure dans l'agriculture, la préservation de l'eau et les chemins de fer, les projets créant des revenus pour la population, notamment dans le domaine des services sociaux, ainsi que l'économie d'énergie, la réduction des émissions et la protection de l'environnement. En 2012, les investissements en immobilisations à visée sociale, en augmentation de 20,3%, atteignaient au total 37 470 milliards de RMB. Les investissements privés, à l'exclusion de ceux des ménages ruraux, ont augmenté de 24,8% et leur part dans l'investissement total est passée à 61,4%, en augmentation de 2 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. En 2013, l'investissement total en immobilisations a atteint 44 710 milliards de RMB, en augmentation de 19,3% sur 12 mois. Les investissements privés, à l'exclusion de ceux des ménages ruraux, ont augmenté de 23,1% et leur part dans l'investissement total est passée à 63%.

2.21. En 2012 et 2013, le PIB de la Chine a augmenté de 7,7% en glissement annuel. La consommation finale a représenté respectivement 55% et 50% de la croissance, la formation de capital 47,1% et 54,4% et les exportations nettes -2,1% et -4,4%.

2.3.2 Accélérer le développement du secteur tertiaire

2.22. Accélérer le développement du secteur tertiaire est une tâche majeure pour la Chine qui veut ainsi promouvoir l'ajustement structurel de son économie et optimiser et moderniser son appareil industriel. C'est une approche efficace pour consolider la nouvelle situation du pays engagé dans la réforme et l'ouverture, et, en même temps, une nécessité intrinsèque pour développer les filières de l'emploi et satisfaire la demande croissante de biens matériels et culturels émanant de la population. Depuis le dernier examen, le gouvernement chinois continue d'encourager les investisseurs non gouvernementaux à accroître leurs investissements dans les services; il a pris diverses mesures d'approfondissement des réformes et publié des orientations sur la promotion du développement des services dans les domaines de l'information, de la culture, des personnes âgées, de la santé et d'autres activités. Le gouvernement chinois s'attache à

promouvoir le développement des industries émergentes visant notamment aux économies d'énergie et à la protection de l'environnement, et s'est efforcé de rendre l'environnement politique et institutionnel plus propice au développement du secteur des services.

2.23. Depuis le "Douzième plan quinquennal", le commerce des services en Chine croît à un rythme rapide. En 2012 et 2013, le volume total des services importés et exportés a augmenté respectivement de 12,3% et de 14,7% en glissement annuel. Toutefois, comparé au commerce des marchandises, le commerce des services croît à un rythme relativement lent avec un déséquilibre entre les importations et les exportations. Le commerce des services représentait, en 2012, 10,8% et, en 2013, 11,5% du commerce extérieur total de la Chine, ce qui représente environ la moitié de la moyenne mondiale. Le déficit commercial des services était, pour ces deux années, respectivement de 89,7 milliards de dollars EU et 118,46 milliards de dollars EU.

2.24. En décembre 2012, le gouvernement chinois a établi le "Douzième plan quinquennal" pour le développement du secteur tertiaire en se donnant pour objectifs d'accroître la part de ce secteur dans l'économie, d'en relever le niveau, d'accélérer la réforme et l'ouverture et d'accroître la capacité de création d'emplois et d'attrait de la main-d'œuvre. Il cherche à accroître de 4 points de pourcentage, d'ici à 2015, la part de la valeur ajoutée des services dans le PIB, qui était de 43,2% en 2010, à en faire le premier poste du PIB et à promouvoir la formation d'une structure industrielle composée essentiellement d'économie de services dans les mégalopoles. La proportion de la population employée dans le secteur tertiaire par rapport à l'ensemble des actifs occupant un emploi, qui était de 34,6% en 2010, sera également augmentée de 4 points de pourcentage.

2.3.3 Faire de l'innovation le moteur du développement et protéger les droits de propriété intellectuelle

2.25. La Chine mène une stratégie de développement à long terme articulée autour de l'innovation. L'innovation continue est considérée comme une véritable force pour l'ajustement et la modernisation de la structure économique. Il importe de souligner la grande importance qu'elle revêt pour la Chine à ce stade décisif de sa réforme et de sa transformation. Le gouvernement chinois est résolu à promouvoir la synergie entre l'innovation scientifique et le développement économique, à accélérer la création d'un nouveau système d'innovation technologique centré sur les entreprises, axé sur le marché et facilitant l'action conjuguée de l'industrie, de l'université et des établissements de recherche et développement. La Chine continuera de promouvoir sans relâche la protection des droits de propriété intellectuelle et s'efforcera d'encourager un environnement favorable au marché ainsi qu'un système capable d'entraîner l'innovation.

2.26. Depuis le dernier examen, le gouvernement chinois a encore renforcé ses moyens de faire respecter les DPI et l'édification d'un mécanisme à long terme. Le gouvernement nouvellement élu a maintenu le Groupe directeur national pour la lutte contre les atteintes aux DPI et la contrefaçon, dirigé par un Vice-Premier Ministre du Conseil d'État. Il encourage aussi l'initiative visant à intégrer les résultats de la protection des DPI contre les atteintes et la contrefaçon dans le système d'évaluation des performances du gouvernement à différents niveaux de l'administration. Grâce à l'action constante et offensive de la Chine pour faire respecter ces droits, les atteintes aux DPI et la fabrication ou la vente de marchandises de contrefaçon ont été effectivement supprimées.

2.27. Le 1er janvier 2013 a pris effet le *Règlement sur plusieurs questions relatives aux lois applicables aux procès civils intentés pour atteintes au droit de communication par l'entremise du réseau d'information*, adopté par le Tribunal populaire suprême. La Chine a également modifié une série de lois, règlements et règles concernant les droits de propriété intellectuelle tels que la *Loi sur les marques,* le *Règlement sur la protection des logiciels*, le *Règlement d'application de la Loi sur le droit d'auteur,* le *Règlement sur la protection du droit de communication par l'entremise du réseau d'information* et le *Règlement sur la protection des obtentions végétales*. Le montant de l'indemnisation pour les atteintes aux DPI a été relevé, ce qui contribue à renforcer les sanctions administratives et la répression pénale des infractions au droit de la propriété intellectuelle.

2.28. Le gouvernement chinois poursuit par ailleurs des campagnes actives d'éducation juridique sur les DPI auprès des collectivités et de la société. Il organise des activités éducatives et une publicité autour des journées spéciales telles que la Journée mondiale de la propriété intellectuelle et la Journée nationale d'information sur le système juridique. Les organes de presse sont invités à

présenter des cas typiques d'atteinte aux DPI et de contrefaçon afin de répondre aux préoccupations du public. Les procès tenus pour des infractions à la propriété intellectuelle sont diffusés en ligne et les informations relatives à ces procès sont publiées conformément aux prescriptions et procédures légales. Ces actions font réellement participer l'ensemble de la société à la protection des DPI et font connaître au public les mesures de répression et les poursuites judiciaires dont sont passibles les infractions. Ce sont donc des efforts qui contribuent à maintenir le bon ordre du marché par une concurrence loyale.

2.3.4 Promouvoir l'économie de l'énergie, la réduction de la pollution et la restructuration industrielle

2.29. Le gouvernement chinois attache beaucoup d'importance à la conservation des ressources, la protection de l'environnement et l'atténuation des effets du changement climatique. La Chine est un ardent promoteur des économies d'énergie, de la réduction des émissions et de la lutte contre la pollution, et il réduit, à cet effet, les capacités de production vétustes dans certaines branches industrielles. Toutes ces activités sont des composantes importantes des efforts déployés par la Chine pour ajuster sa structure industrielle et transformer son modèle de développement économique. En particulier, le pays s'est fixé pour priorité de s'attaquer aux fortes surcapacités de production pour faire progresser la restructuration industrielle maintenant et dans les années à venir.

2.30. Depuis le dernier examen, le gouvernement chinois continue de fermer les capacités de production vétustes dans les industries très énergivores et très polluantes comme la sidérurgie, la cimenterie et la production d'aluminium par électrolyse. Il a encore renforcé les traitements et la lutte contre la pollution atmosphérique causée par les entreprises industrielles et accéléré la réalisation des projets de transformation utilisant des technologies de production non polluantes. La Chine a relevé les critères d'accès au marché pour certains secteurs et imposé un respect plus strict des normes industrielles en matière de technologie, consommation d'énergie, de protection de l'environnement et de sécurité. Le gouvernement a aussi procédé à des contrôles de la propreté de la production dans des industries clés telles que la sidérurgie, la cimenterie, la chimie et la métallurgie des métaux non ferreux.

2.31. De 2008 à 2012, la Chine a fermé des capacités de production vétustes représentant au total 117 millions de tonnes dans la production de fer, 78 millions de tonnes dans la production d'acier et 775 millions de tonnes dans la production de ciment. Elle a ainsi réduit sa consommation d'énergie par unité de PIB de 17,2%, la demande chimique en oxygène de 15,7% et les émissions totales de dioxyde de soufre de 17,5%. En 2013, la consommation d'énergie par unité de PIB a encore diminué de 3,7%. La demande chimique en oxygène et les émissions de dioxyde de soufre, d'azote ammoniacal et d'oxydes d'azote ont diminué respectivement de 2,9%, 3,5%, 3,1% et 4,7%.

2.3.5 Consolider et renforcer la base du développement de l'agriculture et des zones rurales

2.32. L'agriculture est un domaine clé pour l'accroissement de la demande intérieure et l'ajustement de la structure économique. Elle revêt une grande importance pour la stabilité à long terme et le développement durable de l'économie et de la société chinoises. Le gouvernement chinois attache indéfectiblement la plus haute priorité à la question du développement agricole et rural et au bien-être des agriculteurs, dans le souci de préserver la sécurité alimentaire, d'accroître les revenus des agriculteurs, de promouvoir la modernisation de l'agriculture et de favoriser le développement rural.

2.33. Depuis le dernier examen, le gouvernement chinois a encore accru les investissements pour le développement de l'agriculture, des régions rurales et du bien-être des agriculteurs. Il a accéléré l'innovation technique et la vulgarisation dans le domaine agricole, vigoureusement encouragé la mécanisation agricole et intensifié la construction d'infrastructures telles que terres arables de haute valeur, systèmes d'irrigation, réseaux d'électricité, routes et adduction d'eau potable. Le gouvernement a également promu la réforme agraire en dirigeant la cession ordonnée de terres agricoles (droits d'utilisation contractuels), en développant de grandes entreprises agricoles de différents types et en lançant des actions soutenues de lutte contre la pauvreté et pour le développement en milieu rural. Il a œuvré activement et avec constance pour le

développement intégré des régions urbaines et rurales et a organisé le logement urbain des populations rurales venues vivre en ville.

2.34. En 2012 et 2013, le revenu net par habitant des régions rurales a été en progression constante et rapide pour atteindre, respectivement, 7 917 RMB et 8 896 RMB, soit une augmentation réelle en glissement annuel de 10,7% et 9,3% qui dépasse, pour la quatrième année consécutive, le taux de croissance du revenu disponible par habitant des zones urbaines. L'écart de revenu entre les zones rurales et les zones urbaines continue de se combler. Entre 2010 et 2012, la population rurale appauvrie s'est contractée de près de 67 millions d'habitants sur l'ensemble du territoire, et l'incidence de la pauvreté rurale est tombée de 17,2% à 10,2%. Le 31 octobre 2013, la route du Medog, au Tibet, d'une longueur totale de 117,3 kilomètres, a été officiellement achevée et ouverte à la circulation après quatre ans et demi de travaux représentant un investissement de 1,6 milliard de RMB. Le Medog a ainsi cessé d'être le seul district administratif de la Chine à n'être pas relié au réseau routier.

2.4 Poursuivre résolument l'approfondissement des réformes

2.35. La réforme est une ligne de conduite nationale à laquelle le gouvernement chinois adhère dans la durée. Après avoir énoncé collectivement ses positions, le nouveau gouvernement a décidé d'approfondir les réformes générales en donnant la priorité à la réforme du système économique, de promouvoir les réformes dans les autres domaines, et de former une équipe unie pour mener les réformes dans divers domaines. Le cœur de la réforme consiste à bien gérer les relations entre le gouvernement et le marché, à laisser le marché jouer le rôle décisif dans l'affectation des ressources et à faire mieux jouer son rôle à l'État. Plusieurs segments spécifiques des réformes ont déjà été menés à bien.

2.4.1 Réforme du système administratif

2.36. Le nouveau gouvernement a mis au rang de ses premières priorités l'accélération de la transformation des fonctions gouvernementales, la simplification de l'administration et la délégation de pouvoirs aux échelons inférieurs. La réforme institutionnelle du Conseil d'État, qui s'est déroulée en mars 2013, était centrée sur la transformation des fonctions et la rationalisation des relations entre les tâches et les responsabilités. Dans le cadre de cette réforme, la Chine a fait progresser la réforme des super-ministères, séparé les fonctions étatiques de la gestion d'entreprise dans les chemins de fer, et intégré les autorités administratives responsables des affaires concernant la santé et la planification familiale, l'alimentation et les médicaments, la presse et l'édition, la radio, le cinéma et la télévision, la mer et l'énergie. À l'issue de cette réforme, le nombre d'autorités ministérielles dépendant du Conseil d'État a été réduit de quatre, dont deux ministères ou commissions placés directement sous sa tutelle. Le Conseil d'État se compose désormais de 25 ministères et commissions, indépendamment du Bureau général.

2.37. Le gouvernement chinois a fait un grand pas en avant dans la réforme du système des approbations administratives: il a en effet réduit les postes d'investissement pour lesquels l'administration devait donner son accord, a purement et simplement supprimé les prescriptions d'approbation s'appliquant aux activités de production et de fonctionnement, et a réduit les prescriptions en matière de qualifications ainsi que les redevances et impositions administratives et institutionnelles. Dans sa première année d'exercice, le nouveau gouvernement a supprimé ou transféré à des niveaux inférieurs de gouvernement 416 postes qui devaient auparavant être examinés et approuvés en série par le Conseil d'État.

2.38. La publication par le Conseil d'État, en décembre 2013, du *Catalogue de projets d'investissement exigeant une vérification gouvernementale (édition 2013)* a constitué une partie importante de la réforme du système d'approbation et du régime d'investissement. Une entreprise n'est tenue de se signaler aux autorités compétentes pour vérification que lorsqu'elle investit dans des projets d'immobilisations figurant au *Catalogue*. Tous les autres projets d'investissement non inscrits au *Catalogue* sont soumis à des procédures d'inscription. Le nouveau *Catalogue* est une révision de l'édition originale de juillet 2004 comportant des suppressions de rubriques pour lesquelles une vérification administrative était obligatoire et transférant à des niveaux inférieurs de l'administration les pouvoirs de vérification. Il supprime, délègue ou transfère 49 pouvoirs au total, c'est-à-dire abroge 19 prescriptions de vérification transformées en prescriptions d'inscription, délègue 20 pouvoirs de vérification aux gouvernements locaux et transfère 10 pouvoirs de

vérification de la Commission nationale pour le développement et la réforme aux autorités industrielles compétentes sous l'autorité du Conseil d'État. Avec cette révision, le nombre de projets requérant une vérification au niveau de l'État central a diminué d'environ 60%.

2.4.2 Réforme du système d'enregistrement des entreprises

2.39. À sa sixième session du 28 décembre 2013, le Comité permanent de la Douzième Assemblée populaire nationale a adopté la résolution sur la modification de la Loi sur les sociétés. La modification, entrée en vigueur le 1er mars 2014, revient sur les prescriptions en matière de capital social et autres questions relatives à l'enregistrement des entreprises. Le Conseil d'État a ensuite adopté, en février 2014 l'*Avis d'impression et de diffusion du plan de réforme du système d'enregistrement du capital social* et a abrogé ou révisé en conséquence les règles et règlements administratifs relatifs au système d'enregistrement du capital social des sociétés. Cette réforme a sensiblement abaissé le seuil d'enregistrement des sociétés. À quelques exceptions près, le capital social minimum requis, qui était de 30 000 RMB pour une société à responsabilité limitée, de 100 000 RMB pour une société à responsabilité limitée individuelle, et de 5 millions de RMB pour une société anonyme, a été supprimé; il n'y a plus d'obligation de versement initial minimal ou de paiement d'une part de capital pour l'enregistrement d'une société, et le système de libération du capital est remplacé par un système de souscription de capital. Une série d'autres mesures spécifiques ont aussi été adoptées pour faciliter l'enregistrement des entreprises afin d'optimiser leur environnement et favoriser leur développement.

2.40. Encouragées par la nouvelle de la réforme du système d'enregistrement des entreprises, les entreprises privées nouvellement enregistrées ont atteint le chiffre de 2 327 300 en 2013, en augmentation sur un an de 30%, et représentent 93,0% du nombre total d'entreprises nouvellement enregistrées. Fin décembre 2013, il y avait au total 15,278 millions d'entreprises dans tout le pays dont 12,539 millions d'entreprises privées. Le nombre total d'entreprises privées a augmenté, sur un an, de 15,5% et leur proportion est passée de 79,4% à la fin de 2012 à 82,1% à la fin de 2013.

2.4.3 Réforme des entreprises d'État et développement du secteur privé

2.41. Afin de promouvoir le développement d'entités économiques ayant diverses formes de propriété du capital, le gouvernement chinois a toujours soutenu les PME, en particulier les petites entreprises à petits bénéfices. Depuis le 1er août 2013, les entreprises ou autres entités qui sont redevables de faibles montants de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et dont le chiffre d'affaires mensuel n'excède pas 20 000 RMB sont temporairement exonérées du paiement de la TVA; les entreprises ou autres entités assujetties à la taxe sur les transactions commerciales dont le chiffre d'affaires mensuel n'excède pas 20 000 RMB sont temporairement exonérées de cette taxe. Le gouvernement a encore adouci le régime fiscal préférentiel des petites entreprises à petits bénéfices: à partir du 1er janvier 2014 et jusqu'au 31 décembre 2016, celles dont le revenu imposable annuel n'est pas supérieur à 100 000 RMB bénéficieront d'un abattement de 50% sur leurs revenus imposables et, pour la taxe sur le revenu des sociétés, d'un taux réduit de 20%.

2.42. En mai 2010, le Conseil d'État a promulgué *Plusieurs opinions sur les moyens d'encourager et de guider le sain développement de l'investissement privé*, proposant en particulier d'encourager l'entrée de capitaux privés dans les branches d'activité et les secteurs où cela n'est pas expressément interdit par la loi. Fin juin 2012, 42 règles d'application spécifiques avaient été établies et permettaient au capital privé d'entrer dans les secteurs pertinents en toute légalité.

2.43. Grâce à plusieurs années de réforme, les entreprises publiques chinoises se sont intégrées dans l'économie de marché. Les prochaines étapes de la réforme consisteront à optimiser la répartition et la structure de l'économie d'État et à faire en sorte que les capitaux publics soient davantage orientés vers les entreprises de protection sociale. Dans les cas de monopoles naturels, dans lesquels l'État reste l'actionnaire majoritaire, la Chine procèdera à une réforme visant à séparer l'administration d'État de la gestion d'entreprise, à séparer l'administration d'État de la gestion des actifs publics, du franchisage et du contrôle de l'État, et à séparer les réseaux des opérations et à soustraire au contrôle les entreprises compétitives en fonction des caractéristiques des branches d'activité concernées. La Chine veut aussi accélérer le développement des entités d'économie mixte en permettant l'introduction de capitaux non publics dans des domaines tels que les activités bancaires, pétrolières, l'électricité, les chemins de fer, les télécommunications,

l'exploitation des ressources naturelles et les services d'intérêt collectif. La mise en place d'une structure de gouvernement d'entreprise caractérisée par un fonctionnement coordonné et un contrôle et un équilibre effectifs se poursuivra et sera améliorée. Un système de gestion professionnelle sera créé et les entrepreneurs seront appelés à mieux jouer leur rôle. La Chine continuera d'améliorer la budgétisation des capitaux gérés par l'État et relèvera le pourcentage des plus-values des capitaux de l'État que les entreprises détenues par l'État central doivent reverser aux finances publiques.

2.44. En 2013, les entreprises d'État pour lesquelles la Commission de contrôle et d'administration des actifs publics (SASAC) du Conseil d'État a joué le rôle d'investisseur étaient au nombre de 113, contre 117 lors du dernier examen. Fin juin 2013, 353 sociétés contrôlées par des entreprises de l'État central et leurs filiales étaient inscrites à la cote officielle et fournissaient 55,8% des actifs totaux des entreprises de l'État central, 59,1% de leurs actifs nets et 60,8% de leurs revenus d'exploitation. De la publication de *Plusieurs opinions sur les moyens d'encourager et de guider le sain développement de l'investissement privé,* en 2010, à la fin de 2012, il y a eu 4 473 cessions à un investisseur privé du droit de propriété de l'État sur divers types d'entreprises, représentant 81% du nombre total des transactions et une valeur totale de 174,9 milliards de RMB, soit 66% de la valeur totale des transactions. Depuis le dernier examen, la réforme du budget de fonctionnement du capital public a aussi avancé. À partir de 2014, la part des plus-values réalisées par l'État que les entreprises appartenant à l'État central devront reverser aux autorités financières sera augmentée de 5 points de pourcentage par rapport à leur niveau actuel.

2.4.4 Réforme du système budgétaire et de la fiscalité

2.45. Au cours des dernières années, le gouvernement chinois a vigoureusement promu la réforme du système budgétaire. Une trame a été définie pour le budget de l'État comprenant le budget des finances publiques, le budget des fonds gérés par le gouvernement, le budget des opérations en capital de l'État et le budget du Fonds de la sécurité sociale. La transparence budgétaire est aussi en constante amélioration. Dans le domaine de la fiscalité, les régimes fiscaux distincts qui s'appliquaient auparavant aux entreprises chinoises et aux entreprises à participation étrangère ont été unifiés, la transformation de la taxe sur la valeur ajoutée a été réalisée, le programme pilote de remplacement de la taxe sur les transactions commerciales par la taxe sur la valeur ajoutée a été exécuté et le système de taxe sur les ressources naturelles amélioré. La réforme du système budgétaire et de la fiscalité a contribué continûment à accélérer la transformation du modèle de développement économique.

2.46. Depuis le dernier examen, le gouvernement chinois s'est attaché à réaliser le programme pilote de remplacement de la taxe sur les transactions commerciales par la taxe sur la valeur ajoutée, en élargissant progressivement le champ d'application du programme. Celui-ci a tout d'abord été lancé à Shanghai le 1er janvier 2012 dans six secteurs de services: les transports (sauf les transports ferroviaires); la recherche-développement et la technologie; la technologie de l'information; les activités culturelles et créatives; la logistique et activités auxiliaires; le crédit-bail concernant les biens meubles corporels; et les services de légalisation et de conseil. Le 1er septembre 2012, le programme a été élargi aux divisions administratives de Beijing, Jiangsu, Anhui, Fujian, Xiamen, Guangdong, Shenzhen, Tianjin, Zhejiang, Ningbo et Hubei. Ensuite, le 1er août 2013, il a été étendu à l'ensemble du territoire et aux activités de production, publication et radiodiffusion d'œuvres radiophoniques et télévisuelles. Au 1er janvier 2014, les transports ferroviaires et les services postaux ont été inclus dans les secteurs pilotes.

2.47. Le remplacement de la taxe sur les transactions commerciales par la taxe sur la valeur ajoutée fait partie des priorités de la Chine pour approfondir la réforme du système financier et de la fiscalité. Fin 2013, environ 2,7 millions d'entreprises étaient incluses dans le programme pilote, soit 1,67 million de plus (ou 1,6 fois plus) que l'année précédente. Les entreprises auxquelles s'est appliqué le programme ont bénéficié d'allégements fiscaux; en même temps, leurs entreprises d'aval bénéficiaient d'allégements fiscaux généraux en raison de l'augmentation de la TVA donnant droit à un crédit. En 2013, le montant total des allégements fiscaux dépassait 140 milliards de RMB. Dans une prochaine étape, le gouvernement chinois continuera de déployer le programme pilote pour l'étendre à d'autres secteurs de services comme les télécommunications, les services liés à la vie, la construction, l'immobilier et les services financiers. Dans une certaine mesure, cette réforme résout le problème de la double imposition, allège la charge fiscale des entreprises et optimise le système fiscal. Elle a également accéléré le développement des services, stimulé

l'innovation et la transformation des industries manufacturières tout en augmentant la compétitivité des entreprises à l'exportation.

2.4.5 Réforme du système financier

2.48. Lors du dernier examen, en juin 2012, la Banque populaire de Chine ne maintenait qu'une limite supérieure des taux créditeurs et une limite inférieure des taux de prêt pour les opérations en RMB des établissements financiers, les taux d'intérêt sur le marché monétaire et le marché des obligations, ainsi que les taux applicables aux dépôts et aux prêts en devises étrangères ayant déjà été libéralisés. Le 20 juillet 2013, la Banque populaire de Chine a levé la limitation des taux de prêts des établissements financiers. Le 25 octobre 2013, le Mécanisme centralisé de cotation et de publication du taux de base était pleinement opérationnel. Le 9 décembre 2013 sont entrées en application les *Mesures provisoires sur la gestion des certificats de dépôts interbancaires négociables*. La réforme de libéralisation des taux d'intérêt a fait de nouveaux progrès et continue sa marche en avant d'une manière régulière et ordonnée.

2.49. Le mécanisme de formation du taux de change en fonction du marché s'est encore amélioré. Une pondération plus forte a été attribuée au jeu du marché pour la détermination du taux de change, l'élasticité du RMB face aux fluctuations du taux de change a été renforcée et la stabilité fondamentale du taux de change du RMB a été conservée à un niveau raisonnable et équilibré. Fin 2013, la parité centrale du RMB vis-à-vis du dollar a atteint 6,0969 RMB pour 1 dollar EU et s'est appréciée de 3,09% par rapport au taux de change de la fin de l'année d'avant. Depuis la réforme du mécanisme de formation du taux de change de 2005 et jusqu'à la fin de 2013, le cours du RMB par rapport au dollar EU a connu une appréciation cumulée de 35,75%. Selon les calculs de la Banque des règlements internationaux, le taux de change effectif nominal du RMB s'est apprécié de 32,05% et le taux de change effectif réel de 42,15% par rapport à l'année précédente. Le 15 mars 2014, la Banque populaire de Chine a déclaré que, à partir du 17 mars, la marge de fluctuation du taux de change du RMB contre le dollar sur le marché interbancaire de change au comptant serait portée à 2%. Il s'agit de la troisième augmentation de la marge de fluctuation du taux de change du RMB, après celles de 2007 et de 2012, ce qui témoigne de la progression de la réforme du mécanisme de formation du taux de change du RMB en fonction du marché.

2.50. La convertibilité du RMB pour les opérations de capital a régulièrement progressé. Le 19 novembre 2012, l'Administration nationale des changes a publié un *Avis sur l'amélioration et l'ajustement du régime des changes dans les investissements étrangers directs* et a annoncé que ce régime serait grandement simplifié à partir du 17 décembre 2012. Parmi 50 rubriques requérant l'examen et l'approbation de l'administration, 35 ont été supprimées et 14 ont été simplifiées et regroupées. Les devises étrangères des investissements étrangers directs sont généralement convertibles. Le gouvernement chinois a encore amélioré le système d'administration des investisseurs institutionnels étrangers qualifiés (QFII), a accéléré l'examen des contingents d'investissement des QFII et a fait progresser et amélioré l'administration des investisseurs institutionnels étrangers qualifiés opérant en RMB (RQFII). En mars 2013, il a publié une révision des *Mesures concernant les projets pilotes de placement dans des valeurs mobilières nationales par des investisseurs institutionnels étrangers qualifiés opérant en RMB*, et a de nouveau élargi la gamme des RQFII et le champ des placements. Fin mars 2014, un contingent de placement dans des valeurs mobilières nationales avait été attribué à 241 QFII pour un montant total de 53,578 milliards de dollars EU et à 62 RQFII pour un montant total de 200,5 milliards de RMB. Au début du mois de mai 2013, l'Administration nationale des changes a publié les *Mesures régissant l'enregistrement des dettes étrangères*, destinées à simplifier encore l'administration des dettes étrangères et à définir le cadre de cette administration, dont l'enregistrement est la mesure centrale.

2.51. La réforme des établissements financiers a continué de progresser. En décembre 2012, la compagnie d'assurance People's Insurance Company (Group) of China Limited a été admise à la cote de la Bourse de Hong Kong. En décembre 2013, China Cinda Asset Management Co. Ltd a aussi été inscrite à la cote de la Bourse de Hong Kong et est devenue la première société nationale de gestion d'actifs financiers cotée en bourse. Le même mois, China Everbright Bank a aussi été cotée pour la première fois à cette même bourse. Le projet pilote concernant les cinq premières banques privées doit aussi être réalisé à Tianjin et à Shanghai et dans le Zhejiang et le Guangdong.

2.4.6 Autres mesures de réforme

2.52. Depuis le dernier examen, la réforme du système ferroviaire chinois a été une grande avancée avec la séparation des fonctions administratives des opérations d'exploitation. Dans le cadre de la réforme institutionnelle du Conseil d'État, en 2013, les fonctions et les activités administratives d'élaboration des plans et des politiques de développement des chemins de fer, qui revenaient alors au Ministère des chemins de fer, ont été transférées au Ministère des transports. Les autres fonctions et activités administratives incombant à l'ancien ministère ont été reprises par la nouvelle Administration des chemins de fer nationaux, qui relève du Ministère des transports. La Société des chemins de fer chinois a été créée pour reprendre les activités d'exploitation de l'ancien Ministère des chemins de fer. En août 2013, le Conseil d'État a promulgué les *Opinions sur la réforme du régime d'investissement et de financement concernant les chemins de fer et l'accélération de la construction de voies ferrées*, afin d'ouvrir complètement le marché de la construction de voies ferrées, d'encourager l'investissement de capital social dans ce domaine, de promouvoir la réforme de la tarification des transports ferroviaires en fonction du marché et d'imposer à la Société des chemins de fer chinois de n'exercer que des activités commerciales orientées sur le marché en tant qu'entreprise et d'accélérer la mise sur pied d'une structure d'entreprise moderne. En 2013, la longueur des voies ferrées en exploitation en Chine était supérieure à 100 000 kilomètres dont 11 000 kilomètres de voies pour trains à grande vitesse, conférant à la Chine la première place mondiale.

2.53. Le gouvernement chinois a continué de promouvoir dans toutes les directions l'édification d'un système de sécurité sociale. En 2012, les nouveaux régimes de retraite pour les habitants des régions rurales et pour les habitants des villes, lancés successivement en 2009 et en 2011, sont entrés en application dans tout le pays. Le régime de base ainsi créé couvre l'ensemble de la population chinoise. Jusqu'à la fin de l'année 2013, la population totale affiliée aux nouveaux régimes de retraite des régions rurales et des régions urbaines était de 498 millions de personnes dont 138 millions de personnes âgées vivant en milieu rural ou urbain recevaient leur pension mensuellement. Dans le cadre de ces deux régimes et du régime d'assurance-vieillesse de base des travailleurs urbains, la population totale affiliée dans l'ensemble du pays au régime de retraite atteint 820 millions de personnes dont 218 millions de bénéficiaires des allocations de base. En février 2014, le Conseil d'État a publié les *Opinions sur la création d'un régime unifié d'assurance retraite de base pour les habitants des zones rurales et urbaines*, et a décidé de fusionner, pour l'application, le nouveau régime de retraite des ruraux et celui des urbains, et de créer un régime unique d'assurance de base pour l'ensemble du pays.

2.54. L'approfondissement de la réforme du système d'assurance maladie s'est poursuivi. Le gouvernement chinois s'emploie activement à mettre sur pied des régimes d'assurance maladie de base pour l'ensemble de la population. Outre la stabilisation du pourcentage d'affiliation au régime de base d'assurance maladie des habitants des villes sans emploi, à celui des salariés des villes, et au nouveau système coopératif de soins médicaux en milieu rural, il cherche aussi à en améliorer les prestations et promeut activement la création de mécanismes de protection sociale contre les principales maladies graves et d'assistance pour les soins médicaux. Le système national de distribution des médicaments essentiels et ses rouages aux niveaux les plus décentralisés sont en voie de consolidation. Une réforme générale des hôpitaux publics est en cours. Le gouvernement chinois a aussi accéléré l'ouverture du marché des services médicaux et promu la participation des ressources sociales aux établissements médicaux. Depuis le dernier examen, la couverture des trois régimes d'assurance maladie de base a toujours été supérieure à 95%, le système de distribution des médicaments essentiels s'étend à plus de 80% des dispensaires des villages, 28 autorités provinciales ont mis en place des projets pilotes pour assurer les habitants urbains et ruraux contre les principales maladies graves, et le niveau des prestations de l'assurance maladie de base des habitants ruraux et urbains a été encore augmenté. Les grandes avancées réalisées par la Chine concernant les régimes d'assurance maladie, de soins et de sécurité sociale contribuent à améliorer le niveau de vie de la population et à relever le défi de son vieillissement. Elles jouent aussi un rôle très important dans le développement de la demande intérieure et l'accélération de la transformation du modèle de développement économique.

3 DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INVESTISSEMENT ET POLITIQUES CONNEXES

3.1. D'après les autorités chinoises, l'ouverture et la réforme qui ont été engagées font partie intégrante de la même initiative, puisqu'elles se renforcent mutuellement. Le nouveau

gouvernement chinois a insisté sur le fait que l'une des tâches essentielles du renforcement de la réforme du système économique, axée sur le rôle décisif du marché dans la distribution des ressources, est d'accélérer l'amélioration d'un système économique ouvert. Afin de s'adapter à la nouvelle tendance de la mondialisation économique, la Chine ne cesse de promouvoir l'ouverture tant à l'échelle nationale qu'avec le monde extérieur, d'améliorer l'intégration des stratégies d'attraction et de mondialisation, de faciliter le flux libre et ordonné des facteurs de production internationaux et nationaux, d'encourager une distribution des ressources hautement efficace et une intégration des marchés en profondeur et de dégager de nouveaux avantages en participant à la coopération et à la concurrence économiques internationales et en contribuant à leur accélération, de manière à promouvoir la réforme par le biais de l'ouverture.

3.1 Développement du commerce et de l'investissement

3.1.1 Développement du commerce

3.2. En 2012 et 2013, les importations et les exportations totales de marchandises de la Chine s'élevaient à 3 867,1 milliards et 4 160 milliards de dollars EU, soit une augmentation de 6,2% et 7,6%, respectivement, en glissement annuel; la valeur des exportations était, respectivement, de 2 048,7 milliards et 2 209,6 milliards de dollars EU, soit une croissance en glissement annuel de 7,9% pour les deux années, tandis que la valeur des importations était de 1 818,4 milliards et 1 950,4 milliards de dollars EU, soit une croissance en glissement annuel de 4,3% et 7,3%, respectivement.

3.3. Le commerce des marchandises de la Chine continue de croître et sa part du marché mondiale a encore augmenté. En 2012, alors que le volume mondial du commerce des marchandises n'avait augmenté que de 0,2%, le volume du commerce des marchandises de la Chine se plaçait toujours au deuxième rang mondial et sa part du marché mondial s'est encore accrue. Les exportations de la Chine ont représenté 11,2% du total mondial, ce qui correspondait à une augmentation de 0,8% par rapport à l'année précédente et occupaient la première place au niveau mondial pour la quatrième année consécutive. Les importations chinoises se sont élevées à 9,8% du total mondial, soit une augmentation de 0,3% par rapport à l'année précédente, et occupaient la deuxième place au niveau mondial pour la quatrième année consécutive. En 2013, la Chine est devenue la première puissance commerciale en termes de marchandises. Dans ce domaine, ses exportations, qui ont conservé la première place au niveau mondial, ont représenté 11,8% du total mondial, avec une augmentation de 0,6% par rapport à l'année précédente. Ses importations, qui occupaient toujours la deuxième place au niveau mondial, ont représenté 10,3% du total mondial, soit une augmentation de 0,5% par rapport à l'année précédente.

Graphique 3.1 Valeur des importations et des exportations de marchandises de la Chine, 2009-2013

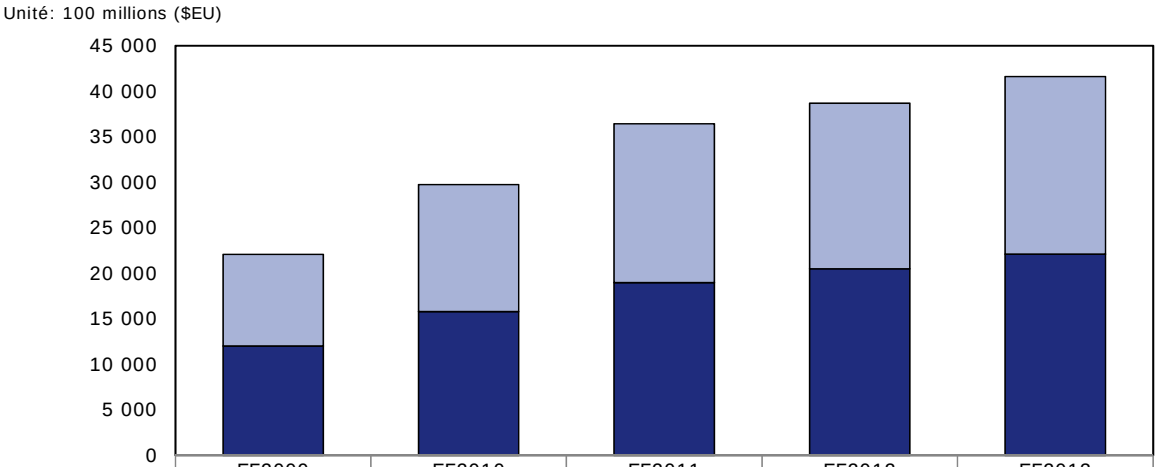

	EF2009	EF2010	EF2011	EF2012	EF2013
Importations	10 055	13 962	17 435	18 184	19 504
Exportations	12 017	15 777	18 985	20 487	22 096

Source: Statistiques des douanes chinoises.

3.4. Au cours des deux années précédentes, le commerce des marchandises de la Chine a été caractérisé par les faits ci-après. En tout premier lieu, les importations ont augmenté de manière constante et l'excédent du commerce des marchandises est resté dans une fourchette raisonnable. En 2012 et en 2013, la Chine a enregistré un excédent du commerce des marchandises de 230,3 milliards et 259,2 milliards de dollars EU, respectivement, soit des augmentations en glissement annuel de 48,7% et 12,6%, ce qui représentait 5,96% et 6,23% du total des importations et des exportations du pays.

3.5. Deuxièmement, la croissance du trafic de perfectionnement a ralenti et la part de ce secteur dans le total des exportations et des importations a montré une nette tendance à la baisse. En 2012 et en 2013, le total des importations et des exportations au titre du trafic de perfectionnement était de 1 344 milliards et 1 357,8 milliards de dollars EU, respectivement, soit une augmentation en glissement annuel de 3% et 1%, ce qui représentait 34,8% et 32,6% du total des importations et des exportations, c'est-à-dire une baisse en glissement annuel de 1 point de pourcentage et 2,2 points de pourcentage.

3.6. Dans le même temps, le commerce général a enregistré une croissance stable. En 2012 et en 2013, la valeur totale des importations et des exportations au titre du commerce général a atteint, respectivement, 2 009,8 milliards et 2 197,3 milliards de dollars EU, soit une croissance en glissement annuel de 4,4% et 9,3%, ce qui représentait 52,0% et 52,8% du total des importations et des exportations. Les exportations au titre du commerce général représentaient 48,2% en 2012 et 49,2% en 2013 du total des exportations, tandis que les importations au titre du commerce général représentaient 56,2% et 56,9% du total des importations.

3.7. De plus, les partenaires commerciaux de la Chine se sont diversifiés. Les importations et les exportations avec ses trois principaux partenaires commerciaux historiques, à savoir les États-Unis, l'Union européenne et le Japon, ont maintenu leur croissance, bien que leurs parts aient reculé. Les échanges avec l'ASEAN et d'autres marchés émergents se sont maintenus sur la voie d'une croissance légèrement plus rapide. En 2012 et 2013, la valeur totale des importations et exportations bilatérales entre la Chine et les États-Unis et la valeur des échanges entre la Chine et l'Union européenne et des échanges entre la Chine et le Japon se sont élevées, respectivement à 1 360,2 milliards de dollars EU et 1 392,6 milliards de dollars EU, soit une augmentation en glissement annuel de, respectivement, 0,3% et 2,3%, et ont représenté 35,2% et 33,5% de la valeur totale des importations et des exportations. Pendant la même période, la valeur totale des importations et des exportations entre la Chine et l'ASEAN a atteint 400 milliards de dollars EU et 443,6 milliards de dollars EU, soit une augmentation en glissement annuel de 10,2% et 10,9%, et la part de ces échanges dans la valeur totale des importations et des exportations est passée de 10,3% à 10,7%.

3.8. Les entreprises privées ont enregistré un taux de croissance des échanges largement plus élevé que le niveau général. En 2012, elles ont exporté pour 769,9 milliards de dollars EU, ce qui représente une augmentation de 21% et 13,1 points de pourcentage de plus que la croissance générale des exportations; la valeur des importations des entreprises privées a atteint 451,1 milliards de dollars EU, soit une augmentation de 17,1% et 12,8 points de pourcentage de plus que la croissance générale des importations. En 2013, les entreprises privées ont exporté pour 916,7 milliards de dollars EU, ce qui correspond à une augmentation de 19,1% et à 11,2 points de pourcentage de plus que la croissance générale des exportations, tandis que la valeur de leurs importations a atteint 576,3 milliards de dollars EU, soit une augmentation de 27,8% et 20,5 points de pourcentage de plus que la croissance générale des importations.

3.9. Le commerce des services s'est développé rapidement, mais le déficit de ce secteur a continué de se creuser. En 2012 et 2013, le total des importations et des exportations de services de la Chine s'est élevé, respectivement, à 470,6 milliards de dollars EU et 539,6 milliards de dollars EU, ce qui correspond à une croissance en glissement annuel de 12,3% et 14,7%. La valeur totale des exportations de services était, respectivement, de 190,4 milliards de dollars EU et 210,6 milliards de dollars EU en 2012 et 2013, soit une croissance en glissement annuel de 4,6% et 10,6%, ce qui dénote une croissance accélérée du commerce des services. La valeur totale des importations de services s'élevait, respectivement, à 280,1 milliards de dollars EU et à 329,1 milliards de dollars EU, soit une croissance en glissement annuel de 18,2% et 17,5%, des taux considérablement plus élevés que ceux de la croissance des exportations de services, ce qui a entraîné le creusement du déficit du commerce des services. En 2013, le déficit du commerce des services est passé de 89,7 milliards de dollars EU (2012) à 118,46 milliards de dollars EU,

principalement du fait des augmentations enregistrées dans des secteurs tels que le tourisme, les transports, les redevances pour l'utilisation de droits propriétaires et les redevances de franchise, etc.

3.10. Les exportations de services à forte valeur ajoutée ont enregistré une croissance relativement marquée et sont devenues un moteur important de la restructuration du commerce des services de la Chine. En 2012, les exportations de services de conseil, de services informatiques et d'information, de services de publicité, de services financiers et de redevances pour l'utilisation de droits propriétaires et de redevances de franchise ont augmenté de 17,8%, 18,6%, 18,2%, 122,5% et 40,1%, respectivement, par rapport à l'année précédente. En 2013, les exportations de services de conseil, de services informatiques et d'information, de services financiers et de services d'assurance ont augmenté de 6,8%, 21,2%, 54,2% et 20%, respectivement, par rapport à l'année précédente.

3.1.2 Investissement direct entrant et sortant

3.11. L'investissement étranger direct en Chine a augmenté de manière constante. En 2012, l'investissement étranger au niveau mondial a baissé de 18%. Mais il n'a que légèrement reculé en Chine et cette dernière est restée le deuxième grand pays en termes d'attraction de l'investissement étranger mondial. En 2012, la Chine a vu la constitution de 24 925 nouvelles entreprises à participation étrangère, soit un recul en glissement annuel de 10,1%. La valeur réalisée totale de l'investissement étranger a atteint 111,72 milliards de dollars EU, ce qui correspond à une baisse en glissement annuel de 3,7%. En 2013, l'investissement étranger en Chine a affiché une reprise stable et la Chine a conservé son deuxième rang mondial. Cette même année, le nombre d'entreprises à capitaux étrangers nouvellement approuvées était de 22 773, soit une baisse en glissement annuel de 8,63%. En revanche, la valeur réalisée de l'investissement étranger s'est élevée à 117,586 milliards de dollars EU, soit une augmentation en glissement annuel de 5,25%.

3.12. La répartition sectorielle de l'investissement étranger a été améliorée et la part de l'IED dans le secteur des services a continué d'excéder celle du secteur manufacturier. En 2012, la valeur réalisée de l'investissement étranger dans le secteur des services a atteint 53,84 milliards de dollars EU, ce qui correspond à une baisse en glissement annuel de 2,6%. Avec 48,2% du total de l'investissement étranger en Chine, la part du secteur des services était de 4,5 points de pourcentage plus élevée que celle du secteur manufacturier. En 2013, la valeur réalisée de l'investissement étranger dans le secteur des services a atteint 61,451 milliards de dollars EU, soit une augmentation en glissement annuel de 14,2%, et représentait 52,3% du total de l'IED en Chine, soit 5,6 points de pourcentage de plus que la part du secteur manufacturier.

3.13. La part de l'investissement étranger dans la région Centre-Ouest de la Chine a augmenté de manière constante. En 2012, les valeurs réalisées de l'investissement étranger dans la région Est et dans la région Centre-Ouest ont atteint, respectivement, 92,51 milliards de dollars EU et 19,21 milliards de dollars EU, ce qui correspond à 82,8% et 17,2% de l'investissement étranger total en Chine. En 2013, les valeurs réalisées de l'investissement étranger dans la région Est et dans la région Centre-Ouest ont atteint, respectivement, 96,878 milliards de dollars EU et 20,7 milliards de dollars EU, ce qui représente 82,4% et 17,6% de l'investissement étranger total en Chine.

3.14. L'investissement direct sortant de la Chine a affiché une expansion en termes de portée et une solide tendance à la croissance. En 2012, les investissements directs autres que financiers réalisés par les investisseurs de la Chine continentale ont bénéficié à 4 425 entreprises situées dans 141 pays et régions. Globalement, des investissements directs autres que financiers d'un montant total de 77,73 milliards de dollars EU ont été réalisés, soit une augmentation en glissement annuel de 13,3%. En 2013, les investisseurs de la Chine continentale ont effectué des investissements directs autres que financiers dans 5 090 entreprises dans un total de 156 pays et régions. Globalement, des investissements directs autres que financiers d'un montant total de 90,2 milliards de dollars EU ont été réalisés, soit une augmentation en glissement annuel de 16,8%. Les provinces de Guangdong, Shandong et Jiangsu ont occupé les trois premiers rangs en termes d'investissement direct sortant.

3.15. L'investissement direct sortant de la Chine concerne divers secteurs de l'économie nationale. En 2012 et 2013, les quatre principaux secteurs attirant l'investissement étaient: les services de location et services fournis aux entreprises (26,74 milliards de dollars EU, soit 30,4% en 2012; et 29,54 milliards de dollars EU, soit 32,7% en 2013), les industries extractives (13,54 milliards de dollars EU, soit 15,4% en 2012; et 20,16 milliards de dollars EU, soit 22,4% en 2013), le commerce de gros et de détail (13,05 milliards de dollars EU, soit 14,8% en 2012; et 13,67 milliards de dollars EU, soit 15,2% en 2013) et le secteur manufacturier (8,67 milliards de dollars EU, soit 9,9% en 2012; et 8,68 milliards de dollars EU, soit 9,6% en 2013).

3.2 Promotion d'un développement équilibré et durable du commerce et de l'investissement

3.16. Le développement du commerce extérieur et la participation à la division internationale du travail ont joué un rôle crucial dans le développement économique du pays. Depuis 2012, le commerce mondial est plongé dans le marasme et la Chine a été confrontée à de multiples difficultés, comme la hausse des coûts des activités commerciales et le ralentissement de la croissance de la demande extérieure. Face à cette nouvelle situation, le gouvernement chinois a poursuivi ses efforts visant à renforcer la coordination et la durabilité du développement du commerce extérieur. Il s'est efforcé, de manière proactive, de transformer le modèle de développement du commerce extérieur, de restructurer le commerce extérieur et de renforcer la coopération pragmatique avec ses partenaires commerciaux, afin de dégager des avantages mutuels et de promouvoir le développement commun.

3.2.1 Efforts visant à équilibrer la croissance des importations et des exportations

3.17. Le gouvernement chinois soutient le développement coordonné des activités d'importation et d'exportation et vise un équilibre des échanges. Depuis 2012, il n'a de cesse d'intégrer les activités d'importation et l'expansion de la demande intérieure, d'améliorer les politiques de promotion des importations, d'élargir les canaux d'importation, d'optimiser la structure de la balance commerciale et de maintenir l'excédent commercial dans une fourchette acceptable.

3.18. Le gouvernement chinois poursuit l'application de taux de droits intérimaires sur certains produits d'importation, taux qui sont inférieurs aux taux NPF appliqués. En 2013, le nombre de produits visés par des droits d'importation intérimaires annuels moins élevés est passé à plus de 780 produits au niveau à 8 chiffres du SH, contre plus de 730 produits au niveau à 8 chiffres du SH en 2012. La moyenne des taux de droits se situait à 4,4% environ et, en comparaison avec le taux NPF appliqué, la marge de préférence s'élevait à 56%. En 2014, le nombre de produits importés visés par des taux de droits intérimaires moins élevés a été ramené à un peu plus de 760 articles du SH, mais la marge de préférence moyenne a grimpé à 60%. Ainsi, les importations ont encore augmenté pour répondre aux besoins de consommation de la population, aux besoins de la production agricole et de l'élevage, ainsi qu'à l'ajustement national de la structure industrielle.

3.19. Le gouvernement chinois a poursuivi la mise en œuvre de la politique d'exonération des droits d'importation et de la TVA à l'importation pour les principaux composants et pièces détachées des principaux équipements et produits techniques et pour les matières premières connexes, de manière à augmenter les importations et à améliorer l'ajustement et la modernisation de la structure industrielle. Le 1er mars 2014, le catalogue nouvellement modifié des principaux équipements et produits techniques et de leurs principaux composants, pièces détachées et matières premières importés a pris effet.

3.20. Le gouvernement chinois a encore simplifié la procédure d'administration des importations. En juillet 2012 et en septembre 2013, le Ministère du commerce a retiré du régime de licences d'importation automatiques 27 et 130 produits au niveau à 10 chiffres du SH. Le système de demandes de licences en ligne fonctionne désormais sans problème.

3.21. De plus, le gouvernement chinois a activement mis en place des activités de promotion des échanges et déployé des efforts visant à améliorer la communication et la coopération aux niveaux multilatéral et bilatéral et à améliorer le service public. Il a chargé des organismes de promotion des échanges d'organiser l'achat de produits d'importation et d'aider diverses branches de production et entreprises à déployer des activités de promotion des échanges à l'étranger. Il a

également encouragé les expositions et foires réputées à étendre leurs fonctions au domaine de l'importation et à attirer des partenaires commerciaux en Chine pour mettre sur pied des expositions et organiser des négociations commerciales. Le gouvernement chinois a également établi des plates-formes de service public destinées à promouvoir le commerce extérieur, à améliorer la diffusion des informations, la présentation de la politique commerciale et la consultation de renseignements, à signaler les obstacles au commerce et à protéger les droits de propriété intellectuelle. Fin 2013, la version d'essai du site Web de promotion des importations www.import.org.cn a été lancée.

3.2.2 Accélérer la transformation des modèles de développement du commerce extérieur

3.22. Afin de suivre l'évolution de la situation économique internationale et d'adapter le modèle de développement économique national, le gouvernement chinois a continué de promouvoir l'ajustement du modèle du commerce extérieur, qui est axé sur les objectifs suivants: stabiliser la croissance des échanges, ajuster le commerce extérieur et promouvoir l'équilibre des échanges. Le gouvernement chinois s'est également efforcé d'encourager la transformation du commerce extérieur qui, plutôt que de s'appuyer sur les avantages en termes de coûts et de prix, doit tirer profit des avantages concurrentiels généraux. Il a orienté la transformation et la modernisation du trafic de perfectionnement et poussé la marque "Made in China" vers le segment supérieur de la chaîne de valeur mondiale, étendu la portée des projets pilotes dans le domaine du commerce électronique transfrontières, accéléré le développement du commerce des services et de l'externalisation des services et adhéré au développement coordonné du commerce des marchandises et du commerce des services.

3.23. Le gouvernement chinois a accéléré la promotion de la transformation et de la modernisation du trafic de perfectionnement et encouragé les entreprises de ce secteur à étendre la chaîne de production et la chaîne de valeur ajoutée, tout en améliorant la valeur ajoutée des produits. Depuis l'examen précédent, le gouvernement chinois a révisé plusieurs règles sectorielles relatives au trafic de perfectionnement en ce qui concerne, entre autres: la répartition intérieure des marchandises sous douane, le contrôle et l'administration des produits du trafic de perfectionnement et le trafic de perfectionnement impliquant un tiers, etc. Le gouvernement a également simplifié les politiques régissant le trafic de perfectionnement dans les zones spéciales sous contrôle douanier. En octobre 2012, le Conseil d'État a publié les *Orientations relatives à la promotion du développement scientifique dans les zones spéciales sous contrôle douanier*. Les zones spéciales sous contrôle douanier existantes sous diverses formes, y compris les zones industrielles d'exportation, les parcs logistiques sous douane, les zones industrielles transfrontières, les ports sous douane et les zones sous douane qualifiées, seront progressivement intégrées en zones sous douane spécialisées de manière à améliorer la diversification des fonctions de ces zones, y compris le trafic de perfectionnement sous douane, la logistique et les services, et à concentrer le trafic de perfectionnement dans ces zones.

3.24. La Chine a envisagé différentes politiques et mesures visant à accélérer le développement du commerce électronique transfrontières et a déployé des efforts pour dynamiser l'élaboration des régimes d'appui à la logistique, au paiement, au contrôle, à l'administration et au crédit. En mai 2012, l'Administration générale des douanes a dirigé la mise en œuvre des programmes pilotes de services de commerce électronique transfrontières dans les villes de Shanghai, Chongqing, Hangzhou, Ningbo et Zhengzhou. Dans ce cadre, le Conseil d'État a diffusé, en août 2013, les *Opinions sur la mise en œuvre des politiques pertinentes concernant le soutien au commerce électronique transfrontières de détail et d'exportation* formulé par le Ministère du commerce avec le concours d'autres départements, qui propose des politiques d'appui pour l'élaboration des systèmes correspondants dans les domaines de la réglementation et du contrôle douaniers, de l'inspection des exportations, de la collecte des devises et des règlements en devises, des services de paiement transfrontières, de systèmes d'imposition et de crédit, politiques qui ont été mises en œuvre dans les régions, assorties de conditions appropriées, le 1er octobre 2013. Les activités de commerce électronique transfrontières sont essentielles pour renforcer la croissance du commerce extérieur, transformer le modèle de développement économique, réduire les coûts des échanges, améliorer la compétitivité des entreprises à l'échelle internationale et offrir de nouvelles possibilités à davantage d'entreprises, notamment les PME et les petites entreprises dégageant de faibles bénéfices.

3.25. La Chine a mis en place la stratégie "Gagner grâce à la qualité" et a imposé de nouvelles prescriptions en matière de qualité et de sécurité des produits exportés. Le gouvernement chinois a activement participé au déroulement d'activités dans ce domaine, telles que l'"Année de l'amélioration de la qualité des produits du commerce extérieur" et des campagnes spéciales visant à lutter contre la contrefaçon, les produits pirates et les produits portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle exportés en Afrique, de façon à permettre aux entreprises de se concentrer sur la qualité de leurs produits et donc d'améliorer la qualité générale des marchandises.

3.26. La Chine a très activement développé l'externalisation des services et encouragé le développement accéléré du commerce des services. Depuis 2012, il a publié des documents d'orientation concernant le commerce des services, tels que les *Lignes directrices pour le développement et la planification du secteur de l'externalisation des services au niveau international (2011-2015)* et les *Opinions sur l'accélération du développement du commerce extérieur de produits culturels*; il a mis en œuvre les politiques pertinentes concernant le programme pilote de prélèvement de la taxe sur la valeur ajoutée sur certains secteurs de services, au lieu de la taxe sur les transactions commerciales; et il a établi et amélioré le régime d'appui visant à renforcer le développement du commerce des services afin d'aider les entreprises actives dans ce secteur à explorer de nouveaux marchés et de prévenir les risques de marché.

3.2.3 Améliorer la facilitation des échanges

3.27. Depuis l'examen précédent, les activités de règlement en yuan renminbi (RMB) pour le commerce et l'investissement transfrontières ont continué de croître de manière stable et constante. En juin 2012, les activités de règlement en RMB pour le commerce transfrontières ont été déployées pour tous les types de transactions. Toutes les entreprises d'importation et d'exportation ont pu opter pour le RMB pour leurs offres de prix, règlements et paiements. En juillet 2013, la procédure pour les activités de règlement transfrontières en RMB a été encore simplifiée et son efficacité encore améliorée. En 2013, le montant cumulé des règlements en RMB pour le commerce transfrontières s'est élevé à 4 630 milliards de RMB, ce qui représente une augmentation de 57% par rapport au montant de 2 940 milliards de RMB enregistré l'année précédente. Les activités de règlement en RMB pour l'investissement direct ont atteint un montant de 533,7 milliards, soit une augmentation de 90% par rapport au montant de 280,2 milliards enregistré l'année précédente.

3.28. La Banque populaire de Chine a continué de conclure des accords bilatéraux d'échange de devises locales avec les banques centrales ou les autorités monétaires de certains pays et régions. En octobre 2013, la Banque populaire de Chine avait établi des échanges de devises avec 23 banques centrales ou autorités monétaires, la taille totale du mécanisme de couverture des opérations d'échange excédant 2 500 milliards de RMB.

3.29. La facilitation des procédures à la frontière telles que le contrôle douanier et le contrôle de la qualité a encore été améliorée. L'Administration générale du contrôle de la qualité, de l'inspection et de la quarantaine et l'Administration générale des douanes ont ajusté le Catalogue des marchandises soumises à inspection à leur entrée et à leur sortie. Avec effet au 15 août 2013, 1 507 produits manufacturés généraux au niveau à 10 chiffres du SH ne sont plus assujettis au contrôle des produits à l'exportation. Parmi ceux-ci, 1 420 produits au niveau à 10 chiffres du SH ont été retirés du *Catalogue des produits inspectés et mis en quarantaine à l'entrée et à la sortie par les organes qui en sont chargés.*

3.30. La réforme du dédouanement transrégional a été intensifiée. Depuis le 1er novembre 2013, la Chine a renforcé la réforme du dédouanement transrégional dans les bureaux de douane de tout le pays. Le modèle de dédouanement "déclaration et mainlevée des marchandises dans un bureau de douane enregistré" serait appliqué aux entreprises de la catégorie AA, ce qui signifie que ces entreprises peuvent choisir de s'adresser aux autorités douanières locales auprès desquelles elles sont enregistrées pour leurs déclarations d'exportation/d'importation et la mainlevée des marchandises. Pour les producteurs de la catégorie B satisfaisant à certaines conditions, le modèle de dédouanement "déclaration dans un bureau de douane enregistré et mainlevée au point d'entrée" sera progressivement appliqué. Dans le même temps, la Chine a accéléré la mise en œuvre de la procédure de dédouanement entièrement informatisée. Ces mesures permettront d'améliorer l'efficacité du dédouanement et la facilitation des échanges.

3.3 Améliorer l'utilisation de l'investissement étranger et de l'investissement étranger sortant

3.31. Promouvoir une utilisation active de l'investissement étranger a toujours constitué une part importante de la politique nationale de la Chine en matière d'ouverture au monde extérieur. La forte expansion de l'investissement étranger sortant est devenue, depuis quelques années, une nouvelle caractéristique majeure du développement d'une économie ouverte en Chine. Dans ce nouveau contexte, au plus fort de ses efforts visant à construire un système économique ouvert, le gouvernement chinois va promouvoir la réforme du système administratif pour ce qui touche à l'utilisation, à grande échelle, de l'investissement étranger et de l'investissement étranger sortant, maintenir la stabilité, la transparence et la prévisibilité des politiques en matière d'investissement étranger, et libéraliser l'accès aux marchés pour l'investissement étranger d'une manière ordonnée, tout en accordant un poids plus important aux effets globaux de l'utilisation de l'investissement étranger. Dans l'intervalle, la Chine reconnaîtra le rôle fondamental des entreprises et des particuliers en tant qu'acteurs de l'investissement étranger sortant et leur permettra de réaliser des projets d'investissement coopératifs à l'étranger en déployant leurs propres atouts et en supportant eux-mêmes les risques, tout en renforçant leurs capacités de participation à l'intégration dans la chaîne de valeur mondiale et de réalisation d'opérations à l'échelle internationale.

3.3.1 Optimiser l'utilisation de l'investissement étranger au moyen d'une plus grande ouverture

3.32. Le 10 juin 2013, le *Catalogue des industries prioritaires pour l'investissement étranger dans la région Centre-Ouest (Modification de 2013)* (ci-après le "Catalogue de vérification") est entré en vigueur; il s'agissait de la troisième modification depuis son adoption en 2000. Le Catalogue contient 500 éléments, soit 173 de plus que la version originale. Les projets d'investissement étranger figurant dans le Catalogue ont droit aux mêmes politiques préférentielles que celles visant les projets d'investissement étranger encouragés. Le nouveau Catalogue encourage les investisseurs étrangers à investir dans les industries à forte intensité de main-d'œuvre qui se conforment aux prescriptions en matière de protection de l'environnement dans la région Centre-Ouest, à soutenir les initiatives visant à préserver et à utiliser de manière efficace les ressources, et à améliorer le développement du secteur des services.

3.33. Conformément au *Catalogue des projets d'investissement soumis à vérification gouvernementale (2013)*, adopté en décembre 2013, l'exigence universelle selon laquelle tout projet d'investissement étranger est soumis à vérification est remplacée par l'exigence selon laquelle les projets d'investissement étranger sont soumis soit à une vérification, soit à une inscription selon différents critères. Cela signifie que seuls les projets d'investissement étranger relevant de la catégorie des projets soumis à restriction ou les projets d'investissement étranger relevant de la catégorie des projets encouragés dont le principal investisseur (y compris les investisseurs comparativement majoritaires) doit être une partie chinoise resteront soumis à vérification. Les autres projets d'investissement étranger, à l'instar des projets d'investissement national, seront soumis soit à une vérification, soit à une inscription conformément aux dispositions générales.

3.34. Depuis juin 2012, la Chine a ouvert davantage son secteur des services et son secteur manufacturier. En juillet 2012, le Ministère du commerce a adopté l'*Avis relatif au programme pilote d'affacturage commercial*, qui permet aux investisseurs étrangers d'établir des sociétés d'affacturage commercial dans le nouveau district de Binhai à Tianjin et dans le nouveau district de Pudong à Shanghai; par la suite, le programme pilote a été progressivement étendu à d'autres régions de la municipalité de Chongqing, de la province de Jiangsu et de la province de Guangdong. En octobre 2012, le gouvernement chinois a relevé de 33% à 49% le plafond de la participation étrangère autorisée dans les maisons de titres constituées en coentreprise et a ramené de cinq à deux ans le nombre minimum d'années d'exploitation nécessaire pour qu'une maison de titres constituée en coentreprise puisse demander une expansion de ses activités commerciales. La Chine s'est attachée à promouvoir l'ouverture, d'une manière ordonnée, des secteurs des services financiers, des services d'éducation, des services culturels, des services de santé et autres services similaires et à assouplir les restrictions à l'accès aux marchés pour l'investissement étranger dans des secteurs de services tels que la puériculture, les soins des personnes âgées, l'architecture, la comptabilité et la vérification de comptes, le commerce et la

logistique, le commerce électronique, etc. La libéralisation s'est également poursuivie dans les industries manufacturières générales.

3.35. En septembre 2013, le Conseil d'État a publié le *Plan-cadre pour la Zone de libre-échange pilote de Chine (Shanghai)*. L'établissement de cette zone de libre-échange pilote est une mesure très importante dans la poursuite de la réforme et de l'ouverture de la Chine dans le nouveau contexte mondial, qui vise à promouvoir la réforme et le développement au moyen de l'ouverture. Grâce à des activités pilotes, la Chine souhaite accélérer la transformation des fonctions d'administration, examiner activement la faisabilité d'un nouveau modèle de gestion, faciliter le commerce et l'investissement, créer un système réglementaire pour l'investissement et le commerce transfrontières dans le respect des pratiques internationales et de la primauté du droit, envisager de nouvelles approches et accumuler de nouvelles expériences pour renforcer la réforme à tous les niveaux et étendre l'ouverture. La Zone de libre-échange pilote de Chine (Shanghai) comprend quatre zones spéciales sous contrôle douanier, à savoir la zone sous douane de Shanghai Waigaoqiao, le parc logistique sous douane de Waigaoqiao, le port sous douane de Yangshan et la zone sous douane générale de l'aéroport Shanghai Pudong.

3.36. Ensuite, le gouvernement populaire de la municipalité de Shanghai a adopté les *Mesures administratives spéciales de la Zone de libre-échange pilote de Chine (Shanghai) relatives à l'autorisation des investissements étrangers (Liste négative) (2013)* et a temporairement modifié 11 éléments soumis à examen et approbation administratifs et réglementés par 3 lois, dont la Loi de la République populaire de Chine sur les entreprises à capital entièrement étranger, et 32 éléments soumis à examen et approbation administratifs ou mesures administratives spéciales relatives à l'autorisation de l'investissement étranger réglementés par 15 règlements administratifs et 3 mesures administratives adoptés par le Conseil d'État dans la Zone de libre-échange. La Chine a modifié la procédure actuelle d'approbation et d'examen des projets d'investissement étranger et a réexaminé le modèle d'administration du "traitement national avant établissement avec liste négative" tel qu'autorisé par la 4ème session du Comité permanent de la 12ème Assemblée populaire nationale et déterminé par le Conseil d'État. Les projets d'investissement étranger qui ne sont pas visés par la liste négative seront assujettis, conformément au principe voulant que les investisseurs nationaux et étrangers soient traités sur un pied d'égalité, à un enregistrement plutôt qu'à une vérification (à l'exception des vérifications maintenues pour les projets d'investissement national et prévues par le Conseil d'État), tandis que les contrats et les actes constitutifs d'entreprises à capitaux étrangers sont assujettis à une inscription plutôt qu'à un examen et à une approbation. En mars 2014, les projets d'investissement étrangers nouvellement établis ou modifiés assujettis à la procédure d'inscription qui ne sont pas visés par la liste négative représentaient 93% du total des demandes d'investissement étranger; ainsi, un système d'administration des projets d'investissement étranger assujettis à inscription a été mis en place.

3.3.2 Améliorer la compétitivité au moyen d'une "stratégie de mondialisation"

3.37. Afin de faciliter les activités des entreprises actives dans l'investissement étranger sortant, la Commission nationale pour le développement et la réforme a adopté, en avril 2014, les *Mesures administratives relatives à la procédure d'approbation et d'inscription des projets d'investissement à l'étranger assujettis à une vérification gouvernementale (2013),* promulguées par le Conseil d'État en décembre 2013. Les projets sont soumis à une inscription plutôt qu'à une vérification, sauf les projets présentant les caractéristiques suivantes: i) les projets impliquant des États n'ayant pas de relations diplomatiques avec la Chine ou faisant l'objet de sanctions internationales, ou des États ou régions connaissant des conflits armés ou des troubles civils; ii) les projets liés aux services de télécommunications de base, à l'exploitation et à l'utilisation transfrontières de ressources aquatiques, à l'exploitation de terrains à grande échelle, au réseau principal de transmission d'électricité, et aux réseaux d'information et aux médias; et iii) les projets dans lesquels l'investissement chinois dépasse 1 milliard de dollars EU. De plus, le Ministère du commerce a modifié les *Mesures administratives relatives aux projets d'investissement à l'étranger* adoptées en 2009.

3.38. Dans le but de réglementer la coopération en matière de main-d'œuvre étrangère, de protéger les droits et intérêts légitimes des travailleurs sous contrat et de promouvoir le bon développement de la coopération en matière de main-d'œuvre étrangère, le Conseil d'État a adopté, en août 2012, le *Règlement sur l'administration de la coopération en matière de main-d'œuvre étrangère*. La Chine s'investit dans la coopération en matière de main-d'œuvre avec les États et régions concernés dans le cadre de la coopération économique et commerciale

bilatérale. Elle envoie également de la main-d'œuvre à l'étranger, là où la main-d'œuvre locale ne répond pas de manière satisfaisante à la demande, conformément au principe de "l'avantage mutuel et de la solution gagnante pour tous", dans le but de renforcer la coopération mutuelle et de dégager des avantages complémentaires. La Chine ne cherche pas à exporter de la main-d'œuvre à l'étranger. À l'expiration de leur mandat à l'étranger, les entreprises actives dans la coopération en matière de main-d'œuvre étrangère organisent le retour en Chine des travailleurs chinois.

3.39. En 2013, le gouvernement chinois a proposé le concept stratégique du développement d'une "Zone économique de la Route de la soie" et d'une "Route maritime de la soie ", ainsi que l'initiative stratégique du développement du corridor économique Bangladesh-Chine-Inde-Birmanie et du corridor économique Chine-Pakistan. Ces initiatives permettent à la Chine de mettre en œuvre une nouvelle série d'ouvertures et de construire un nouveau système pour une économie ouverte, de stimuler la croissance de zones intérieures et frontalières et le développement coordonné des régions concernées, de créer un climat positif et d'inaugurer une nouvelle phase d'ouverture mutuellement bénéfique et gagnante pour tous.

3.40. Le gouvernement chinois travaille actuellement sur des questions concernant les quatre aspects suivants: premièrement, la Chine encourage la facilitation des échanges et de l'investissement et renforce la coopération dans les domaines de l'investissement, de l'économie et de la technologie de manière à dynamiser le commerce bilatéral; deuxièmement, la Chine renforce les flux d'investissement entrants et sortants et hausse le niveau de coopération économique et technologique bilatérale au moyen de l'établissement de zones de coopération économique transfrontières et de zones de coopération économique et commerciale à l'étranger; troisièmement, la Chine s'efforce activement d'accélérer la connectivité des infrastructures, la coopération en matière de logistique et de transports avec les pays situés dans la "Zone économique de la Route de la soie" et sur la "Route maritime de la soie "; et quatrièmement, la Chine soutient la coopération économique et commerciale entre sa région Ouest et les régions d'Asie centrale en vue de promouvoir l'ouverture à l'ouest.

3.4 Construire des partenariats économiques et commerciaux sur la base du principe d'un avantage mutuel et d'une solution gagnante pour tous

3.41. La Chine s'est attachée à instaurer des relations économiques et commerciales avec le monde entier et à promouvoir un système économique et commercial mondial qui soit ouvert, axé sur la coopération et mutuellement avantageux. La Chine a toujours considéré le système multilatéral fondé sur l'OMC comme le principal vecteur et cherché activement à conclure des accords commerciaux régionaux sous diverses formes, tout en s'opposant résolument au protectionnisme en matière de commerce et d'investissement.

3.4.1 Détermination à faire progresser le Programme de Doha pour le développement

3.42. La Chine est fermement convaincue que, à la lumière des incertitudes auxquelles l'économie mondiale est confrontée, l'achèvement prochain du PDD permettra d'offrir davantage de possibilités en matière de commerce, d'investissement et d'emploi, de promouvoir un environnement extérieur plus stable et plus ouvert, de renforcer encore davantage le rôle du système commercial multilatéral dans la gouvernance mondiale et de promouvoir la reprise économique mondiale et une croissance stable.

3.43. Le gouvernement chinois attache beaucoup d'importance aux négociations dans le cadre du PDD. Conformément au consensus dégagé à la huitième Conférence ministérielle de l'OMC, ces deux dernières années, la Chine a collaboré avec les autres Membres, comme le prévoit le mandat de Doha et en faisant fond sur les progrès déjà accomplis, pour examiner les différentes approches envisageables et réaliser des percées dans les domaines qui sont moins sujets à controverses sur le plan politique et plus mûrs sur le plan technique, tels que la facilitation des échanges, certaines questions agricoles et certaines questions liées au développement.

3.44. Le Président chinois Xi Jinping a invité tous les Membres de l'OMC à faire preuve des flexibilités nécessaires, à rapprocher leurs points de vue et à parvenir à un résultat positif et équilibré à la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC afin de préparer la voie en vue de l'achèvement des négociations dans le cadre du PDD, et ce à diverses occasions, telles que le

Sommet du Groupe des 20 (G-20), à la réunion des dirigeants du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et au Sommet des BRICS. Le Premier Ministre Li Keqiang a également exprimé à plusieurs occasions, y compris au Sommet de l'Asie de l'Est, que la Chine ferait tout son possible pour que des "premiers résultats" soient obtenus à la neuvième Conférence ministérielle et pour que les parties retrouvent confiance en le système commercial multilatéral.

3.45. La Chine a participé activement aux négociations en vue de résultats rapides dans divers domaines, en jouant un rôle constructif pour ce qui est de "faciliter les discussions, rapprocher les points de vue et faire avancer les choses", et a toujours fait preuve de flexibilité dans la recherche de terrains d'entente. Dans les négociations sur la facilitation des échanges la Chine a été la première à affirmer qu'elle renoncerait à demander de l'aide, qu'elle laisserait les ressources à disposition des autres pays en développement et qu'elle apporterait son soutien aux autres pays en développement Membres par le biais de la "coopération Sud-Sud", au mieux de ses capacités. Dans les négociations sur l'agriculture, la Chine considère la "clause de paix" comme le juste milieu de la solution intérimaire sur la sécurité alimentaire, qui a été acceptée, au final, par tous les Membres, ouvrant ainsi la voie aux "premiers résultats". S'agissant des questions relatives au développement, la Chine a adopté des mesures de fond pour tenir compte des préoccupations des PMA, notamment sur les questions de l'accès FDSC et du coton. Lors de la neuvième Conférence ministérielle, la Chine a annoncé qu'elle continuerait d'aider les pays africains du groupe Coton-4. La Chine a joué un rôle actif et constructif pour garantir la réussite de la neuvième Conférence ministérielle tenue à Bali (Indonésie) à la fin de 2013.

3.46. Après la neuvième Conférence ministérielle, des tâches importantes attendent les Membres de l'OMC en vue de la mise en œuvre du "paquet de Bali" et de la préparation du programme de travail de l'après-Bali. La Chine s'attachera à la mise en œuvre du "paquet de Bali", notamment de l'*Accord sur la facilitation des échanges*, conformément au calendrier prévu dans la *Déclaration ministérielle de Bali*. Comme d'autres Membres de l'OMC, la Chine ferait tout son possible pour élaborer le programme de travail de l'après-Bali et continuer de faire progresser les discussions sur les autres questions du Cycle de Doha, comme le prévoit le mandat de la *Déclaration ministérielle de Bali*.

3.47. La Chine estime que le programme de travail de l'après-Bali doit être conçu en vue de l'achèvement du Cycle de Doha et mettre l'accent sur la dimension développement, tout en respectant dûment le mandat de Doha et les résultats obtenus à ce jour. Le programme de travail devrait être pragmatique, équilibré, faisable et bénéfique pour tous les Membres et devrait offrir aux pays en développement Membres, et aux PMA en particulier, de nouvelles possibilités en termes de développement. Les discussions sur le programme de travail de l'après-Bali devraient être dirigées par les Membres, transparentes et inclusives afin de garantir la participation effective de toutes les parties.

3.4.2 Sauvegarder le système commercial multilatéral au moyen d'actions concrètes

3.48. La Chine est un participant actif du système commercial multilatéral, qu'elle défend vigoureusement et auquel elle contribue de manière importante. Depuis son accession à l'OMC, la Chine a pleinement honoré les vastes engagements pris à cette occasion et a largement contribué à préserver le système commercial multilatéral. La Chine a participé avec sérieux et dynamisme aux tâches quotidiennes de l'OMC et respecté les décisions de l'Organe de règlement des différends concernant les différends commerciaux opposant la Chine à ses partenaires commerciaux. Depuis l'apparition de la crise financière internationale, la Chine a soutenu l'OMC dans la mise en place d'un contrôle et d'une surveillance des mesures commerciales, ce qui est d'une importance capitale pour faire reculer le protectionnisme.

3.49. Dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de mesures économiques et commerciales, la Chine attache une grande importance à leur conformité avec les règles et avec ses obligations dans le cadre du système commercial multilatéral. La Chine s'est efforcée de prendre en référence les pratiques des autres Membres de l'OMC et de tenir compte des répercussions possibles sur le monde extérieur, de manière à formuler des politiques commerciales cohérentes, transparentes et prévisibles.

3.50. La Chine a répondu activement à l'initiative Aide pour le commerce de l'OMC. Elle continue, au mieux de ses capacités, d'offrir une aide au niveau bilatéral à d'autres pays en développement

Membres et a commencé dès 2008 à faire des contributions à l'Aide pour le commerce dans le cadre multilatéral de l'OMC. En 2011, la Chine a institué le "Programme de la Chine pour les PMA et les accessions" ("Programme de la Chine") afin d'aider les PMA à participer effectivement au système commercial multilatéral et à en tirer parti, et d'aider ceux des PMA qui souhaitent devenir Membres de l'OMC à accélérer le processus d'accession. En 2012 et en 2013, la Chine a versé 800 000 dollars EU au Programme de la Chine et a organisé, à Beijing, une table ronde pour les PMA sur le thème de l'accession à l'OMC, établissant ainsi les bases des Lignes directrices relatives à l'accession des pays les moins avancés adoptées plus tard par les Membres. À la neuvième Conférence ministérielle, le Ministre du commerce chinois, Gao Hucheng, et le Directeur général de l'OMC, Roberto Azevêdo, ont conclu le troisième mémorandum d'accord sur le "Programme de la Chine pour les PMA et les accessions" et la Chine a versé un montant supplémentaire de 400 000 dollars EU au programme.

3.51. La Chine a répondu activement à l'initiative "Fabriqué dans le monde" de l'OMC, a encouragé de manière proactive l'ajustement, la transformation et la modernisation de la structure du commerce extérieur sur la base du concept d'une chaîne de valeur mondiale, a participé activement à la comptabilisation de la chaîne de valeur mondiale et au commerce à valeur ajoutée, a associé recherche théorique et mise en pratique dans les politiques, et a promu les concepts et la pratique de la chaîne de valeur mondiale en vue d'apporter un soutien plus solide au système commercial multilatéral. La Chine a réalisé de très nombreuses recherches, a mis sur pied une base de données de comptabilisation de la chaîne de valeur mondiale et du commerce à valeur ajoutée chinois et a amélioré en profondeur les méthodes de recherche correspondantes. En octobre 2013, la Chine a présenté au Secrétariat de l'OMC le document *Research Report on Accounting of Global Value Chain and Chinese Value-Added Trade*.

3.52. La Chine a également pris une part active aux autres négociations à l'OMC sur l'établissement des règles et l'accès aux marchés. Elle s'est investie dans les négociations concernant l'élargissement de la gamme de produits visée par l'*Accord sur les technologies de l'information (ATI)*. Les négociations sont actuellement au point mort, mais la Chine est prête à collaborer avec les autres parties pour faire progresser ces négociations dans la bonne direction, dans le but de trouver une solution et de conclure un accord au plus vite.

3.53. La Chine a toujours été un Membre actif et joué un rôle constructif dans les négociations sur le commerce et l'environnement à l'OMC. En janvier 2014, à Davos (Suisse), la Chine a rejoint l'initiative relative aux négociations sur les biens environnementaux aux côtés de 13 autres Membres de l'OMC, dans le but de poursuivre les discussions sur une réduction des droits de douane pour les biens environnementaux. La Chine estime que les négociations sur le commerce et l'environnement devraient viser à trouver une solution gagnante dans les trois domaines que sont le commerce, l'environnement et le développement et à contribuer au système commercial multilatéral.

3.54. La Chine n'a cessé d'œuvrer aux négociations en vue de son adhésion à l'*Accord sur les marchés publics (AMP*). Depuis l'examen précédent, la Chine a présenté ses quatrième et cinquième offres révisées, qui couvrent certaines entités sous-centrales. Dans l'intervalle, la Chine a mené des consultations approfondies avec les parties à l'AMP. Elle fera tout son possible pour adhérer au plus tôt à l'AMP et s'engage à présenter une nouvelle offre révisée dans le courant de 2014.

3.4.3 Promouvoir la coopération bilatérale et régionale

3.55. Tout en restant attachée au système commercial multilatéral et aux règles, qui sont les piliers de ses relations économiques et commerciales extérieures, la Chine continue de promouvoir la libéralisation et la facilitation des échanges et l'investissement au moyen de l'ouverture et de la coopération aux niveaux régional, sous-régional et bilatéral et s'efforce d'élargir la convergence d'intérêts à différents États et régions dans le but de parvenir à une situation d'avantages mutuels où toutes les parties sont gagnantes. La Chine est d'avis que, dans le développement du commerce mondial, le rôle majeur du système commercial multilatéral et le rôle complémentaire de la libéralisation bilatérale et régionale peuvent évoluer en parallèle et se propulser l'un l'autre vers l'avant.

3.56. La Chine a accéléré ses activités de négociation d'accords de libre-échange. Fin 2013, elle avait conclu 12 accords de libre-échange ou accords de partenariat économique avec 20 pays et régions, 10 d'entre eux ayant déjà été mis en œuvre. Les accords de libre-échange avec l'Islande et la Suisse sont soumis aux procédures prévues par les législations nationales. La Chine négocie actuellement 6 nouveaux accords de libre-échange avec 22 pays et régions.

3.57. La Chine continue de participer activement au Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), aux réunions de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) avec la Chine, le Japon et la République de Corée, au Sommet de l'Asie de l'Est, au Forum sur la coopération Chine-Afrique, au Comité de coopération économique de la sous-région du Grand Mékong, au Comité de coopération économique régionale en Asie centrale, à l'Initiative du Grand Tumen et à d'autres mécanismes de coopération économique régionale et sous-régionale.

3.58. En 2014, la Chine sera l'hôte des réunions de l'APEC. Le thème choisi pour cette année chinoise de l'APEC est "Déterminer l'avenir grâce à un partenariat Asie-Pacifique". Les trois questions, articulées autour de ce thème sont les suivantes: le renforcement de l'intégration économique régionale, la promotion d'un développement innovant, la réforme et la croissance de l'économie et le renforcement du développement global dans les domaines de la connectivité et de l'infrastructure. Dans le domaine de l'économie et du commerce, la Chine se concentrera sur les quatre aspects suivants: soutenir le système commercial multilatéral et lutter contre le protectionnisme; faire avancer les travaux en vue d'une zone de libre-échange Asie-Pacifique; dynamiser la coopération en matière de chaînes de valeur et de chaînes d'approvisionnement mondiales; et renforcer la coopération économique et technique.

3.4.4 Améliorer la coopération Sud-Sud

3.59. La Chine demeure un pays en développement confronté à de nombreuses et lourdes difficultés dans ce domaine. Elle s'efforce toutefois d'assumer des responsabilités en matière de développement en conformité avec sa situation nationale et son stade de développement, tout en poursuivant ses propres objectifs en la matière. La Chine soutient activement la coopération internationale en matière de développement et y participe en offrant, au mieux de ses capacités, une aide économique et technique à d'autres pays en développement, notamment les PMA, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, et en les aidant à mieux prendre part à la chaîne de valeur mondiale, à s'intégrer dans le processus de la mondialisation, à améliorer les conditions de vie des populations et à promouvoir leur développement économique et social grâce à l'amélioration de la construction d'infrastructures, au relèvement du niveau de renforcement des capacités et à l'octroi du traitement à droit nul.

3.60. La Chine est l'un des pays en développement accordant le meilleur accès aux marchés aux PMA. Depuis le 1er janvier 2014, la Chine applique des droits nuls à 95% des positions tarifaires (selon le tarif douanier chinois) pour les produits en provenance de 35 PMA avec lesquels elle maintient des relations diplomatiques. En mars 2013, le Président Xi Jinping a annoncé au Forum de dialogue entre les dirigeants des BRICS et l'Afrique que la Chine réaliserait d'ici à 2015 son objectif consistant à accorder le traitement à droit nul à 97% des positions tarifaires pour les exportations à destination de son territoire en provenance des PMA avec lesquels elle maintient des relations diplomatiques.

3.61. La mise en œuvre par étape d'arrangements prévoyant l'application de droits nuls a fortement stimulé les exportations des PMA à destination de la Chine depuis le 1er juillet 2010. Grâce à ces arrangements en faveur des PMA, 26 pays bénéficiaires ont exporté pour 2,25 milliards de dollars EU de marchandises, ce qui correspondait à une exonération tarifaire d'un montant de 1,34 milliard de RMB en avril 2013. Pendant cinq années consécutives, la Chine a été le plus gros marché d'exportation pour les PMA et les exportations à destination de la Chine en provenance des PMA représentent un quart environ du total des exportations de ces pays. En honorant son engagement, la Chine espère que d'autres pays en développement et pays développés se joindront à elle pour améliorer l'accès aux marchés en faveur des PMA.

4 LA VOIE À SUIVRE

4.1. En 2014, l'économie chinoise est stable et sur la bonne voie. L'emploi urbain continue d'augmenter, de même que le revenu des résidents. Les bénéfices des entreprises et les recettes

fiscales enregistrent une croissance constante. Les prix à la consommation généraux restent à un niveau stable et l'ajustement structurel connaît un dynamisme positif. Cependant, la Chine a dû faire face à l'apparition de sérieuses difficultés dues à un climat économique mondial complexe et de grands changements ont affecté les facteurs jusque-là propices qui ont soutenu le développement de la Chine pendant des décennies. Il ne fait aucun doute que la Chine va continuer de bénéficier d'une situation stratégique essentielle et favorable offrant de nombreuses possibilités tout au long de son parcours vers le développement. La Chine a réalisé des avancées coordonnées en stimulant sa nouvelle industrialisation, l'application de technologies de l'information, l'urbanisation et la modernisation de l'agriculture. Il existe un fort potentiel de développement régional en Chine, ainsi que des perspectives favorables au marché chinois. La Chine bénéficie de conditions extérieures favorables et de solides fondements intérieurs qui lui garantissent une croissance durable et stable sur le long terme. Dans les années à venir, la Chine fera tout son possible pour maintenir la croissance de son économie dans des limites appropriées, ce qui est à la fois un objectif de base de son contrôle macroéconomique actuel et son objectif de politique générale à moyen et long termes.

4.2. Le gouvernement chinois a lancé une nouvelle série de réformes à la fois très approfondies et globales. Il a rendu publics ses objectifs explicites et les mesures concrètes qu'il va prendre. Le système économique est le thème prioritaire de cette réforme approfondie et globale. La question centrale est de mieux gérer la relation entre le gouvernement et le marché, c'est-à-dire de permettre au marché de jouer un rôle décisif dans la répartition des ressources, tout en laissant dans le même temps au gouvernement la latitude de jouer au mieux le rôle qui lui incombe. Le gouvernement chinois va promouvoir une réforme axée sur le marché d'une profonde et vaste ampleur, d'une manière active et ordonnée. Les principaux efforts concernent les points suivants: poursuivre la transformation des fonctions gouvernementales et promouvoir la répartition des ressources dans le respect des règles, des prix et de la concurrence du marché, de manière à maximiser les avantages et optimiser l'efficacité. Les responsabilités et tâches principales du gouvernement sont de maintenir la stabilité macroéconomique, d'améliorer les services publics, de garantir une concurrence loyale, de renforcer la surveillance du marché, de maintenir le bon ordre du marché, de promouvoir le développement durable et la prospérité commune et d'intervenir dans les situations où les forces du marché sont défaillantes.

4.3. Poursuivre la promotion de l'ouverture est un élément important de la nouvelle série de réformes entreprises par la Chine. Le gouvernement chinois encouragera un nouveau cycle d'ouverture de niveau élevé, notamment dans le secteur des services, pour ce qui touche à la libéralisation du marché des capitaux. La Chine s'attachera également à unifier les lois et règlements concernant les investissements nationaux et étrangers, à examiner la possibilité d'un modèle de gestion fondé sur le principe de la liste négative et à instaurer un environnement équitable et compétitif pour les activités des investisseurs nationaux et étrangers. La Chine ouvrira encore davantage les régions intérieures et frontalières, mettra à profit les possibilités offertes par la restructuration industrielle mondiale, encouragera le développement coordonné du commerce, de l'investissement et de l'innovation technologique dans les régions intérieures et frontalières, accélèrera la construction des infrastructures reliant le pays aux régions et pays voisins et œuvrera sans relâche à l'établissement d'une zone économique de la Route de la soie et d'une Route maritime de la soie, de manière à établir un nouveau régime d'ouverture globale. Le gouvernement chinois va acquérir une expérience utile grâce à l'établissement de la Zone de libre-échange pilote de Chine (Shanghai) et la mettra à profit dans d'autres zones concernées.

4.4. Depuis son accession à l'OMC, la Chine a largement mis sur pied un système économique et commercial compatible autant avec ses conditions nationales qu'avec les règles internationales. Les réformes et l'ouverture que la Chine n'a cessé de poursuivre ont fortement contribué aux progrès réalisés dans l'établissement d'une économie ouverte et, ultimement, dans l'intégration de la Chine dans l'économie mondiale. La Chine est actuellement le principal partenaire commercial de plus de 120 pays et régions et est devenue l'un des principaux moteurs de la croissance économique mondiale. Selon les projections, la Chine devrait enregistrer 10 000 milliards de dollars EU d'importations, 500 milliards de dollars EU d'investissements sortants et plus de 500 millions de personnes-temps en tourisme sortant au cours des 5 prochaines années. Parallèlement, la Chine reste encore un pays en développement avec un niveau relativement bas de revenu par habitant. Fin 2012, la Chine comptait encore près de 100 millions de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté. Le gouvernement chinois est pleinement conscient du fait que les conditions nationales de base du pays, en tant que grand pays en développement, ne vont pas changer de manière radicale, en dépit des immenses progrès réalisés dans le développement

de l'économie. La Chine devra faire face aux importants problèmes qu'implique un lourd développement pendant encore longtemps.

4.5. En tant que grand pays en développement, la Chine élabore et défend ses propres positions dans le domaine des questions économiques et commerciales internationales et assumera également des responsabilités compatibles avec son niveau de développement. Le gouvernement chinois est d'avis que les économies à différents niveaux et stades de développement devraient adopter un esprit de solidarité dans les temps difficiles, renoncer aux pratiques à somme nulle, œuvrer de concert pour faire face aux difficultés communes et ouvrir une nouvelle voie conduisant à une mondialisation économique s'appuyant sur une coopération gagnante pour tous. Les économies développées et émergentes devraient utiliser leurs forces respectives pour dynamiser la croissance économique mondiale en agissant comme les "deux moteurs" de l'économie mondiale, en se renforçant mutuellement et en tirant avantage les unes des autres. De cette manière, nous pourrons ouvrir une nouvelle voie conduisant à une mondialisation économique s'appuyant sur une coopération gagnante pour tous. La Chine va poursuivre le développement de ses relations économiques et commerciales avec divers pays et régions conformément au principe d'un avantage mutuel et d'une solution gagnante pour tous; elle continuera également de participer proactivement à la gouvernance internationale et d'exercer son influence en tant que grande puissance commerciale en développement. La Chine se propose de donner toute son importance au rôle majeur du système commercial multilatéral fondé sur les règles de l'OMC, de soutenir les négociations dans le cadre du Cycle de Doha, de promouvoir le développement d'un "système commercial multilatéral équilibré, généralement préférentiel et gagnant pour tous", d'envisager des accords commerciaux régionaux sous différentes formes, de relever encore le niveau de libéralisation et de facilitation des échanges et de l'investissement et de s'opposer fermement au protectionnisme en matière de commerce et d'investissement.

_____